



NUMÉRO 156

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 21 février 2013

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012.

Communication sur l'actualité de la Communauté d'Agglomération GPSO.

QUESTIONS ORALES.

Il est rappelé un aspect de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal relatif aux questions orales. "Le texte des questions est adressé au maire au plus tard trois jours avant une séance du conseil municipal."

1 - Election d'un adjoint au Maire.

2 - GPSO - Adhésion des communes de Vélizy-Villacoublay et Marnes la Coquette à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

COMMISSION DES FINANCES

3 - GPSO - Adoption du pacte financier et fiscal.

COMMISSION DES FINANCES

4 - Débat sur les orientations budgétaires (D.O.B.) de l'exercice 2013.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

5 - Financements extérieurs : mécénats - Conventions d'objectifs et de financements.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

6 - Révision des tarifs d'occupation du domaine public et diverses redevances - Tarification des activités proposées à la population - Dispositions complémentaires aux délibérations n°4 et n°5 du 13 décembre 2012.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

7 - Prestations de transport en commun de personnes – Appel d'offres ouvert – Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

8 - Divers travaux dans les bâtiments communaux - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons

de commande attribué sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'étanchéité dans divers bâtiments - Autorisation donnée au Maire pour solliciter toutes subventions de travaux auprès des organismes compétents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

9 - Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2013 - Conventions relatives à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré ainsi que des établissements spécialisés et hôpitaux de jour conventionnés avec l'Education Nationale - Convention de participation financière au projet scientifique 'les ateliers de la radioprotection' du lycée Notre-Dame de Boulogne - Approbation et autorisation..

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

10 - Lutte contre le décrochage scolaire - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions tripartites entre les quatre collèges publics Boulonnais, l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) et la Ville.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

11 - Piscine municipale - Avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, et de location du bassin temporaire.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

12 - Contrat olympique et paralympique avec l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt – JO de Rio 2016 – Autorisation donnée au Maire de signer le contrat correspondant.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX

13 - PLU - Ile Seguin – Engagement de la procédure de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet n°2 pour l'Ile Seguin.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

14 - Autorisation donnée au Maire pour démolir un bâtiment communal 24, rue Emile-Landrin.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES

15 - Terrain Thiers/Vaillant - Cession d'un terrain à la société OGIC - Augmentation de la SHON constructible - Complément au prix de vente - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

16 - Structures d'accueil de la petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

17 - Structures d'accueil de la petite enfance - Délégations de service public - Approbation du principe de délégation de service public - Autorisation donnée au Maire de lancer les consultations correspondantes

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

18 - Personnel Communal - Mesures Diverses.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

19 - GPSO - Convention de mise à disposition de la commune de Boulogne-Billancourt du service de la direction des parcs et jardins et paysages de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal - Approbation du projet de convention - Autorisation donnée au Maire pour la signer.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

20 - Prévention - Sécurité - Politique de la Ville - Animation sociale des quartiers - Subventions - Autorisation donnée au maire de solliciter des financements et de signer les actes afférents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

21 - Fonctionnement des équipements culturels municipaux - Subventions - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des financements auprès de l'État, de la Région, du Département et de tous les autres partenaires institutionnels, et signer les actes afférents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

22 - Musées municipaux - Exposition Jean-Jacques

BEINEIX - Mécénat - Partenariats - Approbation et autorisation.

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

23 - Avis de la Ville sur le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

24 - ZAC Seguin-Rives de Seine – Quartier du pont de Sèvres Forum – Réhabilitation de 792 logements par Paris Habitat-OPH- Garantie des emprunts – Droits de réservation – Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

25 - ZAC Seguin - Rives de Seine - Îlot A5b Est - Acquisition en l'état futur d'achèvement de 73 logements et de 52 parkings - Acquisition en l'état futur d'achèvement de 37 logements et de 25 parkings par l'OPH Seine Ouest Habitat - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire de signer les actes afférents

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

26 - Résidences STUDÉLITES à Boulogne-Billancourt – Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de partenariat définissant les modalités d'attribution de logements STUDÉLITES proposée par BNP Paribas Immobilier Résidences Services à la ville de Boulogne-Billancourt.

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES

27 - 4L Trophy - Attribution d'une aide financière en faveur des 7 équipages Boulonnais.

Le Journal officiel de Boulogne-Billancourt

Directeur de la publication : Pierre-Christophe Baguet - rédaction : Services du cabinet du Maire

Maquette - Édition : Direction de la Communication

Hôtel de ville - 26, avenue André-Morizet

92104 Boulogne-Billancourt cedex - www.boulognebillancourt.com

Tél. 01 55 18 53 00

L'an deux mille treize, le 21 février à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 15 février 2013.

Le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 50

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, Mme Béatrice BELLIARD, MM. Henri RICARD, Guy-René BAROLI, Mmes Ségolène MISSOFFE, Christine BRUNEAU, MM Pascal LOUAP, Gauthier MOUGIN, Mmes Marie-Anne BOUEE, Marie-Laure GODIN, MM. Jehan COQUEBERT de NEUVILLE, Michel AMAR, Léon SEBBAG, Mmes Rim FATHALLAH, Marie-France DE ROSE, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Claude GALLANT, Maires-Adjoints, Mmes Nathalie BILLARD, Sylvie ROUGNON, M. Frédéric MORAND, Mme Anne-charlotte LORBER, M. Jonathan PAPILLON, Mme Esther KAMATARI, M. Vittorio BACCHETTA, Mmes Béatrice de VILLEPIN, Christine LAVARDE-BOËDA, M. Daniel BENHAROUN, Mmes Sandy VETILLART, Céline SICARD, M. Pierre DENIZIOT, Mme Adèle BA, M. Raphaël LABRUNYE, Mmes Sylvia BONDoux, Hélène RASSAM, Melle Fatima CARDETAS, MM. Eric VINCENT, Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, MM. Guillaume GARDILLOU, Pascal FOURNIER, Mathieu BARBOT, Marc FUSINA, Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Michel TISSEYRE, Mmes Martine EVEN, Judith SHAN, Dorothée PINEAU, Agnès BAUCHE, Rosaline LAUREAU.

EXCUSE REPRESENTE : 5

Mme MONTIES qui a donné procuration à M. BAGUET du point n° 1 au point n° 4

M. GRAFFIN qui a donné procuration à M. LOUAP

M. MATHIEU qui a donné procuration à M. PAPILLON

M. FOURCADE qui a donné procuration à M. VINCENT

M. COHEN qui a donné procuration à M. BARBOT

Du point n° 5 au point n° 10, Mme BELLIARD a donné procuration à Mme BRUNEAU.

A vingt et une heures quarante cinq, M. BAROLI a donné procuration à M.BAGUET (après le vote du point n°13) ; A vingt et une heures quarante cinq, Mme VOUETTE a donné procuration à M. FUSINA (après le vote du point n°13)

Excusée : Mme Michèle MONTIES à partir du point n° 5.

M. Raphaël LABRUNYE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET

Je voudrais féliciter tout d'abord Madame BRUNEAU pour la naissance de son petit-fils Timothée le 26 janvier. Elle est donc désormais une jeune grand-mère et elle n'est pas la seule dans cette salle.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur ce sujet ? Il n'y en a pas.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2012

M. BAGUET

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

POINT D'ACTUALITE GPSO

M. BAGUET

Vous avez le document sur table. Il n'appelle pas de commentaires particuliers. Je tiens simplement à rendre hommage à nos services pour leur efficacité face aux intempéries que nous venons de connaître. Vous avez pu constater la mobilisation très importante dans ce domaine au cours des dernières semaines. Nous avons bien fait d'investir l'an dernier dans du matériel adapté et notamment les fameuses lames qui ont permis de déneiger. Nos services auront beaucoup travaillé et les agents de la Ville et de GPSO ont été largement mobilisés pour nettoyer aux abords des écoles le dimanche soir jusqu'à quatre heures du matin, pour que les enfants puissent accéder aux écoles, peut-être au grand dam de certains d'entre eux qui auraient préféré rester chez eux ou jouer dans les squares. Malheureusement pour eux, les trottoirs étaient déneigés et ils ont pu aller à l'école. Pour les autres qui ont plaisir à aller à l'école, ils étaient heureux de se retrouver.

Nous connaissons simplement quelques petits problèmes aujourd'hui, comme dans toutes les communes, avec le revêtement des rues qui est assez dégradé, du fait des très basses températures des dernières semaines, du salage des rues et du passage des engins. Des nids-de-poule se sont ainsi formés dans certaines rues et nous allons réparer cela au plus tôt. Les services ne souhaitent pas le faire immédiatement en raison du risque de gel qui persiste. Nous avons cependant un plan de revêtement de nos chaussées programmé dans un proche avenir.

L'avis sur le SDRIF a été évoqué en Conseil communautaire. Nous avons également renouvelé le dispositif vélos à assistance électrique. Il rencontre un franc succès et nous avons dû augmenter les crédits consacrés à ce dispositif. En matière d'habitat, une subvention a été accordée par GPSO à Seine Ouest Habitat pour la réhabilitation notamment des locaux du 259, boulevard Jean-Jaurès.

Sur table, vous a été remis le texte de délibérations comportant des modifications par rapport à la première version. Y figureraient en effet des erreurs pour certaines, notamment au niveau du tableau du DOB. Monsieur FUSINA nous avait fait une remarque à ce propos en Commission des finances. Je vous inviterai à lire ces délibérations.

QUESTIONS ORALES

M. BAGUET

Nous avons de nombreuses questions orales et, si vous m'y autorisez, Madame BAUCHE et Monsieur GARDILLOU ont posé des questions très voisines. Je vous inviterai donc à les poser l'un après l'autre, de manière à vous apporter une réponse commune. La première question est celle de Madame PINEAU sur la réalisation d'une sente piétonne dans le prolongement de la rue de Châteaudun.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME DOROTHEE PINEAU

Monsieur le Maire,

Le projet de réalisation de sente piétonne dans le prolongement de la rue de Châteaudun, entre la rue de Billancourt et la rue d'Aguesseau a été inscrit au PLU de Boulogne-Billancourt en même temps qu'était réalisé le centre-ville.

Depuis, la compétence Voirie ayant été transférée à GPSO, c'est la communauté d'agglomération qui est en charge du projet.

Nous souhaiterions savoir où en est ce projet de plus de 15 ans, si les acquisitions par GPSO sont achevées, et quand commenceront les démolitions notamment du 92, rue de Billancourt et de l'ancien garage Honda.

Un périmètre d'intervention pour l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine ayant été décidé aux abords de ce projet de sente, je souhaiterais également connaître les conséquences concrètes pour les voisins légitimement inquiets des lenteurs ou des freins qui pourraient compromettre leurs projets de cession, le droit de préemption ayant été délégué à l'EPF.

Je vous remercie.

RÉPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN À LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME DOROTHEE PINEAU

Ma chère collègue,

La création d'une voie nouvelle, dans le prolongement de la rue de Châteaudun, est effectivement inscrite au PLU de la ville et sera réalisée sur les emprises foncières des parcelles sises 69 rue de Billancourt et 92, rue d'Aguesseau.

Rappelons-nous qu'il s'agit d'un dossier initié il y a effectivement plus de 15 ans par vous-même et Pierre-Christophe BAGUET alors chargé des affaires scolaires, pour fluidifier la circulation rue d'Aguesseau avec la création d'une école et d'une crèche.

La maîtrise foncière des parcelles a ainsi été engagée par la Ville, puis par la Communauté d'agglomération Val-de-Seine, relayée depuis 2010 par GPSO.

A ce jour, la Communauté d'agglomération est propriétaire de la parcelle du 69, rue de Billancourt et de la quasi-totalité des lots

des 3 bâtiments du 92, rue d'Aguesseau.

Restent à acquérir les cinq lots du conseil syndical (une cave, trois débarras sur cour et la loge du gardien) ainsi qu'une cave (malheureusement oubliée par erreur par les notaires dans le cadre d'une succession).

La prochaine assemblée générale de la copropriété (dont la date doit être fixée dans les jours à venir par le Syndic) se prononcera sur une cession à l'euro symbolique des cinq lots appartenant au conseil syndical.

Concernant la cave, la succession devant être ré-ouverte, les notaires de la communauté d'agglomération et des héritiers ont dû se rapprocher afin de finaliser la succession.

Le Conseil communautaire du 28 mars prochain devrait être amené à se prononcer sur ces dernières acquisitions.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération a engagé une procédure d'expulsion à l'encontre d'occupants sans titre ni droit. En effet, cinq appartements de la Communauté d'agglomération sont squattés. Une première audience a eu lieu en octobre dernier. Des demandes d'aides juridictionnelles ayant été formulées par certains squatteurs, un report d'audience a été prononcé. Elle s'est déroulée hier, 20 février 2013. Le jugement sera rendu le 13 mars. A l'issue et sous réserve des aléas judiciaires, la Communauté d'agglomération engagera aussitôt l'ensemble des démarches auprès des huissiers, et éventuellement de la Préfecture en cas de nécessité de concours de la force publique, pour libérer les lieux.

Concomitamment, la Communauté d'agglomération étant sur le point de finaliser la maîtrise foncière, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de démolition a été conclue avec la SPLA « Seine Ouest Aménagement ».

Les opérations de diagnostic avant démolition (plomb, amiante...), indispensables avant dépôt du permis de démolir, ont été réalisées sans attendre et ont nécessité le déploiement de moyens importants dans la mesure où il était nécessaire de visiter l'intégralité des locaux. Ainsi, 33 portes ont été démurées et remurées.

Le Président de la Communauté d'agglomération a été autorisé lors du Bureau communautaire du 14 février dernier à déposer les permis de démolir. Ainsi, les travaux de démolition devraient avoir lieu au mois d'août prochain.

S'agissant par ailleurs du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier des Hauts-de-Seine que vous évoquez, il a été engagé sur le secteur Châteaudun en 2010 pour une période de huit ans. Il instaure sur la zone concernée un droit de préemption urbain renforcé.

Dans ce cadre, l'EPF 92 a procédé à environ 25 acquisitions à l'amiable.

Soyez assurée, chère collègue, que chaque annonce de cession fait dans la mesure du possible l'objet d'une instruction prioritaire afin de ne pas pénaliser les propriétaires du secteur. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Monsieur MOUGIN. C'est un dossier important. Vous avez entendu Madame PINEAU que nous avons été victimes de quelques oublis dans la succession. Nous y sommes toutefois très attentifs et nous espérons procéder à la démolition des bâtiments dès que les squatteurs seront expulsés. Question suivante, Madame VOUETTE.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Monsieur le Maire,

Nous avons été alertés par des résidents d'un ensemble immobilier, avenue Edouard Vaillant (32/32bis), rue du Chemin Vert (55 - bâtiment C) qui s'inquiètent de problèmes de sécurité incendie. La création d'un nouveau local commercial remplaçant un logement a eu pour conséquences la suppression du hall commun côté rue du Chemin Vert. L'unique accès de cet ensemble immobilier se fait maintenant par la rue Edouard Vaillant.

Le Maire adjoint chargé de la sécurité, de la sécurité routière, de la prévention et de l'hygiène a été destinataire de deux rapports en date des 14 novembre et 22 décembre 2011 par le Bureau de prévention des pompiers de Paris.

Les conclusions de ces rapports démontrent que les travaux du futur local commercial avec la suppression du hall d'entrée ont pour effet de diminuer le niveau général de sécurité antérieur, d'augmenter les risques pour la sécurité des résidents de cet immeuble et d'augmenter inévitablement les délais d'engagement des services de secours.

Pouvez-vous nous préciser :

- Sous quelle condition l'autorisation d'ouverture de ce nouveau local a-t-elle été accordée ?
- Quels sont les motifs relatifs à la condamnation de la porte d'entrée du hall commun ?

Merci.

REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Ma chère Collègue,

Il m'importe tout d'abord d'insister sur le fait qu'il s'agit d'un dossier relevant strictement du domaine privé, tel que l'a clairement signifié par courrier le Préfet à l'une des propriétaires, le 1^{er} février dernier.

Pour autant, les résidents de l'ensemble immobilier cité ayant à plusieurs reprises sollicité la Ville, il est vrai que nous sommes informés de cette affaire.

Ainsi le Maire s'est-il personnellement rendu sur place le 23 janvier dernier.

Je rappellerai tout d'abord la chronologie des faits qui ont abouti d'une part à la transformation d'un local à usage d'habitation en local commercial, et d'autre part à la réalisation de travaux de modification des parties communes, de l'immeuble situé au 55 rue du Chemin Vert et au 32 bis, avenue Edouard Vaillant.

Dans un premier temps, cette demande a été validée lors d'une assemblée générale des copropriétaires réunie le 22 juin 2005.

Cette modification du règlement de copropriété et de l'état de division a ensuite été expressément approuvée lors d'une réunion de l'assemblée générale des copropriétaires qui s'est tenue le 22 juin 2006.

La seconde phase, relative aux travaux, s'est déroulée en deux étapes.

Tout d'abord, une déclaration préalable de travaux portant sur la transformation d'un logement en local commercial a été déposée au service de la gestion du droit des sols de la mairie le 25 août 2011. L'étude a abouti à un accord le 23 septembre 2011.

En second lieu, une autorisation de travaux a été déposée à la direction de la Prévention et de la Sécurité le 20 octobre 2011. Ce dossier était composé de deux volets :

- un avis sur la sécurité incendie des locaux, traité en mairie par le bureau de la réglementation incendie et accessibilité, qui a reçu un avis favorable avec 8 observations n'interdisant pas l'exploitation du local ;
- puis transmission d'un dossier relatif à l'accessibilité, traité par la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, qui a émis un avis favorable le 14 novembre 2011.

Par ailleurs, deux propriétaires d'un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble ont effectué un recours en référé le 18 juin 2012 pour remise en état du hall d'entrée, en le motivant par une atteinte à la sécurité des occupants de l'immeuble, et en s'appuyant sur un audit sécurité incendie commandé par le syndic de copropriété.

Dans sa conclusion, le juge des référés a rejeté par ordonnance du 16 octobre 2012 le recours, en raison de l'absence d'illégalité manifeste.

Voilà, chère collègue, les précisions que je pouvais vous apporter sur ce dossier.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MATHIEU BARBOT

Monsieur le Maire,

Lors de notre précédent Conseil municipal, le 13 décembre, je vous avais interrogé sur le coût global de la votation organisée dans le cadre de l'aménagement de l'île Seguin.

Monsieur MOUGIN, dans sa réponse, était alors resté très évasif et s'était engagé à nous communiquer ultérieurement des montants « clairs, nets et précis ».

Je me permets donc de revenir vers vous, afin que Monsieur MOUGIN puisse tenir son engagement.

Pour rappel, je souhaitais connaître le coût de cette opération en termes d'heures supplémentaires payées aux agents mobilisés le 16 décembre dernier.

Par ailleurs, je vous demandais de nous communiquer, dans le détail, le coût de la vaste opération de communication organisée à cette occasion :

- une lettre envoyée à l'ensemble de la population avec enveloppe T pour le vote par correspondance,
- un tract distribué sur les marchés par des personnels vacataires,
- un supplément du BBI distribué dans toutes les boîtes aux lettres,
- achat de mots clé sur Google,
- achat de publicité sur Facebook,
- création et hébergement d'un site Internet dédié,
- affichages en tous genres, et notamment sur les bus, mise en place de chalets d'information sur la Grand Place avec maquettes,
- trois réunions publiques en présence de Jean Nouvel,
- une lettre de relance adressée à toute la population quelques jours avant la votation,
- et enfin, une lettre envoyée aux mêmes destinataires après le vote, dans laquelle vous vous félicitez que les trois quarts des électeurs boulonnais n'aient pas participé à cette consultation.

Je vous remercie de votre réponse. J'espère que Monsieur MOUGIN ne nous répondra pas comme il l'avait fait la dernière fois que nous pinaillons sur des détails sans importance. J'estime que quand on parle d'argent public, on ne pinaille jamais.

M. BAGUET

Monsieur BARBOT, la question est terminée. Monsieur MOUGIN va vous répondre au centime près.

REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR MATHIEU BARBOT

Cher collègue,

Vous nous interrogez – pour la deuxième fois – sur le coût et les modalités de l'opération de vote des Boulonnais sur l'avenir de l'île Seguin qui a eu lieu jusqu'au dimanche 16 décembre 2012.

En premier lieu, comme je vous l'ai expliqué le 13 décembre dernier, aucun marché spécifique n'a été passé. Nous avons en effet eu recours à des marchés déjà existants, correspondant strictement aux différentes prestations nécessaires.

Au total, cette votation aura coûté 219 955 euros, soit

0,027 % du coût global de l'aménagement de la ZAC Seguin – Rives de Seine, qui rappelons-le est de 800 millions d'euros.

Enfin, comme vous évoquez une longue liste de dépenses, je voudrais, à titre d'exemple, vous préciser que le montant d'achat de mots clefs sur Google, a été facturé 411,85 euros tandis que l'achat de publicité sur Facebook, s'est élevé à 366,51 euros. Je vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR MARC FUSINA

Monsieur le Maire,

Lors du Conseil municipal du 7 octobre 2010, je vous avais demandé de mettre en place des double-sens cyclables dans notre ville, en application du décret du 25 juillet 2008.

Monsieur Thierry SOLERE, votre premier adjoint à l'époque, m'avait notifié une fin de non-recevoir au motif, notamment, que les rues boulonnaises étaient trop étroites pour permettre la mise en place de ce dispositif et qu'une telle mesure constituait un facteur supplémentaire d'insécurité.

Or, avec un recul de plus trois ans, la ville de Paris a démontré, contrairement à ce qui était affirmé dans cette réponse, que les doubles sens assurent un meilleur partage de l'espace public, anticipent les dangers par un contact visuel avec les automobilistes et évitent la circulation des cyclistes sur les trottoirs.

Monsieur le Maire, accepteriez-vous d'appliquer ce décret à titre expérimental sur certaines voies de notre ville ? Ce serait un signe fort adressé aux Boulonnais sur la place que la municipalité entend donner aux modes de déplacements non polluants.

REPONSE DE MADAME CHRISTINE BRUNEAU A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR MARC FUSINA

Mon cher collègue,

Vous m'interrogez sur la possibilité de mettre en place des double-sens cyclables dans notre ville, en application du décret du 25 juillet 2008.

En 2010, nous avons élaboré avec la Communauté d'agglomération un schéma directeur des liaisons douces.

Il s'appuie sur la liaison des pôles importants que constituent la Seine, Paris et le Bois de Boulogne et se traduit notamment pour certaines voiries :

- par une requalification,
- par une identification de zones partagées limitées à 30 km/h,
- et par la possibilité de création de contre-sens cyclables.

La ville de Boulogne-Billancourt a ainsi missionné GPSO pour la mise en œuvre de trois itinéraires prioritaires aménagés en bandes, pistes et éventuellement contre-sens cyclables pour les parties en sens unique :

- 1^{er} itinéraire entre Issy-les-Moulineaux et le Bois de Boulogne (réalisation en cours) : rues Saint-Denis, de Silly et Yves Kermen,
- 2^e itinéraire entre le centre-ville et le Bois de Boulogne

(réalisation en cours) : avenues Victor Hugo et Schumann,
- 3^e itinéraire (à l'étude) : rues de Billancourt et d'Aguesseau.

En complément, des aménagements en faveur des deux roues sont intégrés aux projets de requalification de l'espace public : avenue Pierre Grenier (réalisation en cours), avenue du Maréchal Juin (partie circulée) : réalisation à partir de 2014. Nous avons lancé des études en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine : avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (sens Province – Paris).

Enfin, des autorisations de « tourne à droite » à certains carrefours munis de feux tricolores ont été installées.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Monsieur le Maire,

Dans un mois, certaines familles de Boulogne-Billancourt peuvent être expulsées de leur logement, à cause de méfaits (trafic de drogue) commis, il y a plusieurs années, par certains de leurs membres. Ceux-ci ont été condamnés et incarcérés, ceci est incontesté et incontestable. Depuis, ces jeunes adultes ont quitté le domicile de leurs parents.

Sur les neuf familles dont les enfants ont été condamnés pour les mêmes faits, quatre sont susceptibles d'être expulsées.

Ces familles n'ont jamais contesté le jugement, sont conscientes des troubles de voisinage causés par leurs enfants, et ont accepté les condamnations.

Ces familles (monoparentales pour certaines), boulonnaises depuis longtemps, sont composées de parents travaillant à Boulogne-Billancourt et d'enfants scolarisés dans des écoles maternelles, primaires et dans des collèges boulonnais, plusieurs d'entre eux sont de bons élèves, et certains sont des membres actifs de l'ACBB.

Plusieurs des familles ont demandé à vous rencontrer, mais n'ont pas obtenu de réponse. Monsieur le Maire, acceptez-vous de recevoir ces familles pour trouver avec elles une solution au cas où elles seraient expulsées ?

REPONSE DE MONSIEUR PHILIPPE TELLINI A LA QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME MARTINE EVEN

Ma chère collègue,

La procédure d'expulsion des familles à laquelle vous faites référence a très largement été médiatisée.

Il convient de rappeler tout d'abord qu'il s'agit d'une procédure très ancienne diligentée par l'Office départemental d'HLM, dans laquelle la Ville n'est intervenue à aucun moment.

Les premiers rapports de gardiennage et avertissements multiples aux locataires datent pour certaines familles de 1996. De

nombreuses mains courantes et opérations de police ont été effectuées entre 2004 et 2010. Une arme de poing a même été saisie dans les caves.

Par ailleurs, les déclarations d'habitants recueillies par huissier entre juin et septembre 2010 comportent les termes suivants : « agression, pression, menaces, incivilités, insultes, sentiment d'insécurité permanente, dégradations » allant même pour l'Amicale des locataires jusqu'à « un aveu d'impuissance et de désarroi ».

Un capitaine de police a qualifié les squares de l'Avre et des Moulineaux de « zone de non-droit où les fonctionnaires de police ne peuvent se déplacer à moins de 15 pour réaliser une opération en toute sécurité ».

L'affaire dont il est question est un trafic de produits stupéfiants dans l'enceinte de la résidence qui a généré « une douzaine d'années d'incivilités récurrentes, imputables aux locataires visés » selon les propres termes de la Cour d'Appel de Versailles dans son arrêt du 11 septembre 2012. Plusieurs familles ne s'étant pas présentées à l'audience, un report est prévu fin juin 2013.

Sur les quatre familles concernées, trois ont des enfants âgés entre 22 et 34 ans. Seule une famille compte trois enfants mineurs scolarisés, de 6 à 15 ans.

Cette affaire est encore en cours de procédure. Tels sont les éléments aujourd'hui en notre possession.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME AGNES BAUCHE

Monsieur le Maire,

Nous avons été surpris de découvrir sur Internet que l'association Cirque en chantier, qui vit largement de subventions municipales, a mis, samedi dernier 16 février, son chapiteau à la disposition d'une association dont le fondateur et président d'honneur est le Maire. En ces périodes pré-électorales, un concert et une reblochonade avec André SANTINI et Pierre-Christophe BAGUET jettent quelques notes obliques vers les échéances municipales de 2014.

Il est probable que le prix de location des chapiteaux soit public mais nous ne l'avons pas trouvé sur le site de Cirque en chantier ni sur celui de By Volta. Notre question est : est-ce que toutes les associations pourraient louer ce chapiteau ? Est-ce dans nos moyens ?

Nous savons que ce chapiteau a été loué à plusieurs reprises dans le cadre d'opérations marketing très professionnelles en relation avec la société By Volta animée entre autres par Stéphanie BACH BOUGLIONE et gérée par Olivier BERGERON. Le bal Jaune de la Fondation Ricard qui a eu lieu le 19 octobre 2012 en donne plus de 100 illustrations sur le net.

Nous souhaiterions connaître les tarifs de location à l'heure de ce chapiteau, la fréquence de ces locations, la personne morale qui facture cette location et enfin le prix honoré par l'as-

sociation Vivre à Boulogne-Billancourt. Dans les informations que vous nous donnez concernant le bilan de Cirque en chantier, tout ceci n'apparaît pas.

Nous avons aussi découvert avec surprise la constitution le 31 octobre 2012 d'une société SARL unipersonnelle MBB Cirque en chantier dont le siège social est Ile Seguin Boulogne-Billancourt, dont la gérante est Madame Victoria TORRES BOUGLIONE.

Nous ne savions pas que la SAEM, non contente de mettre à disposition gratuitement ce terrain à l'association Cirque en chantier, permettait à des sociétés éponymes d'y domicilier des activités commerciales privées.

Depuis deux ans, je vous mets en garde sur la constitution d'une commercialité avec l'exploitation de ce terrain et à l'aide de l'argent des Boulonnais. Je crois que nous y sommes. Nous aimerions que vous mettiez fin à cette confusion des genres, et je vous remercie de développer, pour le conseil municipal, le montage, le fonctionnement et le financement complet de cette affaire Bouglione sur l'Ile Seguin puisque vous avez décidé de continuer de la subventionner tant en numéraire par la Ville qu'en facilités et mises à disposition par la SAEM, dans un cadre dont les contours précis ne nous ont jamais été donnés. J'insiste sur le mot précis, en valorisant, comme pour les autres associations subventionnées, les avantages en nature.

QUESTION ORALE POSEE PAR MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Monsieur le Maire,

Nombre de nos concitoyens ont été invités, ce samedi 16 février, à une fête organisée par l'association Vivre à Boulogne-Billancourt, dont vous êtes le Président d'honneur. Cette « reblanchonade géante », cette « raclette géante », cette « surprise-party géante » avait lieu sous le chapiteau du cirque Madonna BOUGLIONE, dont l'association, très généreusement subventionnée par la Ville, comme nous le savons tous, coûte déjà fort cher au contribuable boulonnais. Pouvez-vous nous préciser les termes de la mise à disposition de ces locaux à cette association, pour éviter tout risque de confusion entre la municipalité et une association loi 1901 ? Par ailleurs, pourriez-vous nous préciser si des agents municipaux ont été mobilisés à l'occasion de cette manifestation, et, si oui, dans quel cadre d'emploi ? Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR GAUTHIER MOUGIN AUX QUESTIONS ORALES DE MADAME AGNES BAUCHE ET MONSIEUR GUILLAUME GARDILLOU

Chers collègues,

Vous me permettez de vous répondre en une fois car visiblement, une soirée de convivialité et d'amitié organisée par une association, bien connue à Boulogne-Billancourt et qui fêtera l'année prochaine ses 20 ans d'existence, semble vous poser un problème commun.

Au risque de vous décevoir, la ville n'étant aucunement concernée par cette manifestation totalement privée, je ne peux

que vous inviter à saisir les organisateurs.

En revanche, j'apprécie moins vos sous-entendus sur l'utilisation frauduleuse d'agents municipaux qui me choquent profondément, en ceci qu'ils visent leur intégrité et celle de leur employeur. Vos propos sont insultants et frisent la diffamation.

Ceci étant dit, je ne comprends pas votre acharnement contre le Cirque en chantier de Madonna BOUGLIONE.

Je vous rappelle, mais c'est quand même la troisième fois que vous abordez le sujet en Conseil municipal, que le Globe, le projet de cirque numérique de Madonna BOUGLIONE, fait partie intégrante du projet d'aménagement général de l'Ile Seguin.

Je vous renvoie d'ailleurs aux débats que nous avons eus à ce sujet lors des séances de Conseil municipal des 12 mai 2011, 16 mai 2012 et 13 décembre 2012.

Concernant votre demande de communication des conventions et contrats qui lient la SAEM Val de Seine Aménagement à Madonna BOUGLIONE, je vous rappelle qu'autant la SAEM a bien l'obligation de rendre des comptes sur sa gestion financière de l'opération, ce qu'elle fait par le biais des CRACL remis chaque année, autant elle est tenue par le respect des accords bilatéraux dans le cadre des marchés de droit privé qu'elle signe, en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n° 2005- 1742 du 30 décembre 2005 qui s'appliquent à elle.

Néanmoins, s'agissant de l'Ile Seguin et dans un souci de parfaite transparence sur ce sujet, je vous précise à nouveau que la SAEM Val de Seine Aménagement a signé avec la famille BOUGLIONE deux engagements :

Un protocole d'accord signé entre la SAEM Val de Seine Aménagement et la Société par Actions Simplifiée « Le Globe », représentée par Mademoiselle Stéphanie BACH-BOUGLIONE, au n° de Siren 749 847 638, le 20 octobre 2010. Il a pour objet de définir le processus engagé pour le projet de construction d'un cirque numérique sur l'Ile Seguin, des études de faisabilité jusqu'à la définition de charges foncières.

Une convention de mise à disposition temporaire relative au programme d'animations temporaires de l'Ile Seguin signé entre la SAEM Val de Seine Aménagement et l'association « Le Cirque en chantier » représentée par sa Présidente Madame Victoria TORRES BOUGLIONE, au n° Siret 531 831 691 00013, le 11 mai 2011. Il a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du terrain par la SAEM Val de Seine Aménagement en partenariat avec « Le Cirque en chantier ».

Enfin, concernant votre demande d'avoir communication des conventions et contrats qui lient la Ville à Madonna BOUGLIONE, je vous rappelle que la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Ville et l'association « Cirque en chantier », représentée par sa Présidente Madame Victoria TORRES BOUGLIONE, au n° Siret 531 831 691 00013, a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 16 février 2012 ainsi qu'au Conseil

municipal du 11 mai 2011.

Naturellement, lesdites conventions étaient annexées à chacune de ces délibérations. Je vous y renvoie et vous remercie.

QUESTION ORALE POSEE PAR MADAME ROSALINE LAUREAU

Monsieur le Maire,

Lorsque la précédente municipalité, dont vous faisiez alors partie, a choisi en 1996 le groupe Segece pour réaliser le centre commercial Les Passages, et les commerces de pied d'immeuble de la Grand Place, un plan général de merchandising avait été soumis à l'accord des élus, pour qu'un équilibre soit réalisé entre les différents types de commerces.

Les élus avaient ainsi pu manifester leur opposition à l'implantation d'une chaîne américaine de restauration rapide sur la Grand Place, en lui préférant El Rancho, et poussé notamment à l'implantation d'enseignes de loisirs familiaux.

Aujourd'hui, les baux de ces commerces, d'une durée de 12 ans, sont en cours de renouvellement, et nous avons des craintes sur la disparition de magasins culturels, notamment le magasin de presse sur la Grand Place qui devrait, du fait du doublement de son loyer, céder la place à, une fois encore, une enseigne d'habillement.

Nous savons bien que c'est là, malheureusement, le destin programmé des magasins de presse, et de culture en général (cf. la fermeture d'un grand magasin culturel sur les Champs-Élysées). Mais cette fermeture d'un magasin de presse, qui assurait une grande partie de l'animation commerciale de la Grand Place, fait suite à la fermeture du magasin sur la rue Escudier, du magasin au 18 route de la Reine, et plus récemment de l'avenue Victor Hugo.

Nous souhaiterions connaître les actions que vous comptez mener d'une part, pour maintenir ce merchandising équilibré dans le centre commercial, d'autre part pour stopper cette hémorragie des magasins de presse.

Je vous remercie.

REPONSE DE MONSIEUR JEHAN COQUEBERT DE NEUVILLE A LA QUESTION ORALE DE MADAME ROSALINE LAUREAU

Ma chère collègue,

Je voudrais tout d'abord préciser que je ne faisais pas partie de la précédente municipalité, mais de l'antépénultième, puisque Jean-Pierre FOURCADE m'avait éconduit au cours du mandat précédent. J'en profite pour souhaiter un prompt rétablissement à Jean-Pierre FOURCADE.

Permettez-moi de vous rappeler que les professionnels de la presse sont prélevés à la source par les Nouvelles messageries de la presse parisienne (Prestaliss, acteur majeur en France dans la distribution de presse et partenaire des éditeurs), sur livraison

imposée (loi Bichet de 1947 modifiée en juillet 2011, grâce à l'intervention du député des Hauts-de-Seine Pierre-Christophe BAGUET, essentiellement sur ses aspects de régulation du système de distribution), ce qui les contraint à tenir une comptabilité très précise mais surtout très lourde de leurs invendus. Les marges réalisées sont très faibles. C'est un métier très prenant, compliqué et – il faut le dire – peu rémunérateur.

A cette situation, propre à la profession, viennent se greffer trois autres difficultés que sont la concurrence de la presse sur Internet, celle de la presse gratuite, la multiplication des petits points presse dans les enseignes de la grande distribution. Nous pourrions évoquer l'ouverture d'un centre de presse à Monoprix, que nous avons inauguré et qui est tout à fait exemplaire.

Cette profession est en crise depuis longtemps. Chaque année, ce sont plus de 500 points de vente qui ferment en France.

En ce qui concerne aujourd'hui la librairie Papeterie Presse de la Grand Place, son gérant doit cesser, en effet, à regret son activité, victime du doublement de son loyer et d'un refus de négociations par le commercialisateur.

Toutefois, attaché à son métier, le gérant de la papeterie presse recherche un local dans le périmètre avec l'accompagnement du manager de commerce de la Ville. La possibilité de réouverture d'un point presse est donc ouverte, voire même fortement espérée.

D'une manière plus générale, la Ville travaille depuis plusieurs mois avec la société Médiakiosk, spécialiste des kiosques et concessionnaire dans quelques 170 villes pour 800 kiosques de presse. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises et ils proposent des solutions tout à fait intéressantes. Cette action a également été menée avec le manager du commerce. Ces solutions d'implantation sont étudiées en partenariat avec l'UCABB, l'Union des commerçants. Notre réflexion intègre la prise en compte des activités des commerçants existants afin de ne pas venir affaiblir leur chiffres d'affaire par des décisions d'implantation maladroites en termes de concurrence.

C'est la raison pour laquelle, il sera proposé dans un premier temps un nombre limité de kiosques le plus près possible des fermetures connues et réelles, afin de répondre à la volonté municipale de maintenir un commerce de proximité, vecteur de lien social, de la qualité de vie dans nos quartiers et surtout de la liberté d'expression, base de notre démocratie. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE. Madame LAUREAU, vous avez raison. C'est une vraie préoccupation, tant au niveau national qu'au niveau régional et local. La solution Médiakiosk apportera peut-être une partie de la réponse. Toutefois, comme l'a dit Monsieur COQUEBERT de NEUVILLE, c'est un métier très difficile. Il faut se lever très tôt le matin et se coucher tard le soir. C'est très compliqué et très administratif. La

gestion des invendus doit être particulièrement méticuleuse. Ils sont prépayés par le commerçant à la livraison et ne sont remboursés qu'après avoir été retournés. Tout cela est un peu lourd. Il est donc compréhensible que les kiosquiers aient des difficultés à poursuivre leur activité, mais nous allons essayer de les aider le mieux possible. Je peux en tout cas vous assurer que le propriétaire du point presse est aujourd'hui très motivé à l'idée de retrouver un lieu dans le cœur de ville. Cependant, le doublement de son loyer ne lui permettait pas de poursuivre son activité. Merci en tout cas de votre question.

Mes chers collègues, nous allons maintenant débiter l'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal.

1. Élection d'un adjoint au maire

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Le premier point concerne l'élection d'un nouvel adjoint, conformément au code général des collectivités territoriales. Nous avons, par délibération du 21 mars 2008 fixé le nombre d'adjoints à 21. Il est donc possible d'élire un nouveau candidat. Je proposerai la candidature de Claude GALLANT, que tout le monde connaît ici et dont tout le monde apprécie le travail et l'investissement, notamment dans le secteur du logement, mais aussi dans le secteur du transport ainsi que dans le suivi des relations avec les bailleurs sociaux. Peut-être y a-t-il d'autres candidats au poste de 18^e adjoint ? Il n'y a pas d'autres candidats. Nous sommes contraints de procéder à un vote à bulletin secret. Vous avez devant vous des bulletins de vote, que je vous invite à remplir, sans rature ni mention. Je vous demande simplement d'inscrire un nom. Je donne la parole à Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Je souhaitais simplement vous dire que nous n'avions rien contre Monsieur GALLANT, mais, ne faisant pas partie de la majorité, nous ne participerons pas au vote.

M. BAGUET

Cela vaut pour les trois élues non inscrites ?

M. PINEAU

Oui.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, nous n'avons rien non plus contre Monsieur GALLANT, mais nous ne participerons pas non plus à ce vote.

M. BAGUET

Très bien. Monsieur VINCENT nous annonce qu'il ne prend pas part au vote non plus. Je vous invite donc à remplir vos bulletins et nous faisons passer l'urne. J'invite ceux qui ont des pouvoirs à en faire usage. J'invite nos scrutateurs, Monsieur RICARD

et Madame SICARD, à se préparer. Ils vont maintenant dépouiller les bulletins.

Il est procédé à l'élection d'un maire adjoint :

Est candidat : Claude GALLANT

Résultats :

Conseillers inscrits : 55

Conseillers présents : 50

Conseillers ayant donné procuration : 5

Conseillers participant au vote : 38

Conseillers ne participant pas au vote : 17

A obtenu :

Claude GALLANT : 38 voix.

M. BAGUET

Nous félicitons Monsieur GALLANT et je l'invite à venir chercher son écharpe.

M. GALLANT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en me portant à la place que j'occuperai désormais, je voulais vous soumettre trois réflexions. En premier lieu, je tiens à remercier celles et ceux qui m'ont témoigné leur confiance et l'ont traduite dans leur vote. Soyez assurés, chers amis, que je tâcherai toujours de m'en montrer digne et vous demande de me rappeler mon engagement si, par inadvertance, je venais à en dévier. A ceux qui ne m'ont pas apporté leur suffrage et dont je respecte totalement la position, je dis que je ferai au mieux pour que s'établisse le plus souvent possible une compréhension réciproque, qui leur fasse regretter de ne pas m'avoir accordé leur confiance plus tôt.

Ma seconde pensée va vers Marcel LANDOWSKI que beaucoup d'entre vous ont connu et qui fut mon maître dans de nombreux domaines, et mon ami pendant 30 ans. Evoquant un ami commun, il me dit un jour : « Lorsqu'on est nommé à un poste de responsabilité, on n'est pas content. On est tendu. » Alors, oui, j'éprouve ce soir cette tension, tension vers l'intérêt général, qui doit nous guider quotidiennement au-delà de nos sensibilités propres, car c'est cette tension qui peut introduire un peu de beauté et de sagesse dans notre grisaille quotidienne et l'illuminer.

Enfin, la détermination, la qualité voire le talent individuel risquent d'être stériles s'ils ne s'insèrent pas dans une démarche collective. Comme le rappelle la sagesse populaire, l'union fait la force. Alors, tournant délibérément le dos aux polémiques politiques dégradantes et indignes, je ferai toujours prévaloir, quelle que soit la délégation qui me sera confiée, ce qui nous réunit plutôt que ce qui nous sépare et ce qui nous divise. Car c'est à ce prix, nous enrichissant de nos différences, que nous aborderons, avec toutes les chances de succès les enjeux majeurs qui jalonnent notre chemin. Je vous remercie de votre attention.

2. GPSO - Adhésion des communes de Vélizy-Villacoublay et Marnes la Coquette à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Je vous propose de débattre du point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'adhésion des communes de Vélizy-Villacoublay et Marnes-la-Coquette à la Communauté d'agglomération GPSO. Vous savez que ce processus a été engagé depuis quelque temps déjà. Par délibération du 19 septembre 2012, le Conseil municipal de la commune de Vélizy-Villacoublay a demandé le report de son adhésion à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest au 1^{er} janvier 2014. De son côté, la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest a approuvé au cours de sa séance du 11 octobre 2012 ce report d'adhésion. A l'origine, nous avons voté pour une adhésion au 1^{er} janvier 2013. Vous comprendrez que les calendriers et les grands changements attendus sur le financement des collectivités locales nous ont incités à être plus prudents et à nous accorder sur la date du 1^{er} janvier 2014.

Par délibération en date du 11 décembre 2012, le Conseil municipal de Marnes-la-Coquette a demandé son adhésion à la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest à compter également du 1^{er} janvier 2014. Le Conseil communautaire a délibéré le 20 décembre 2012 en faveur de cette adhésion à GPSO à la date du 1^{er} janvier 2014. Les Préfets des Yvelines et des Hauts-de-Seine vont acter prochainement – le délai légal est de trois mois – le vote de la Commission départementale de coopération intercommunale des Yvelines qui s'est tenu début décembre 2012. Les Préfets doivent donc laisser passer ce délai de trois mois et ne pourront prendre leur arrêté interpréfectoral qu'à compter du 5 mars 2013. Cet acte validera définitivement le processus d'adhésion de Vélizy-Villacoublay à GPSO. Le Préfet des Hauts-de-Seine se prononcera pour sa part trois mois après le vote du Conseil municipal de Marnes-la-Coquette par un arrêté préfectoral départemental qui validera l'adhésion de Marnes-la-Coquette à GPSO.

Il nous faut, dans ces conditions, voter à nouveau. Nous n'allons pas revenir sur les avantages de l'adhésion de Vélizy-Villacoublay et Marnes-la-Coquette à GPSO. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Oui, Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, ce n'est pas une question, c'est une demande. Pourriez-vous nous présenter ces deux villes ? Il n'est pas nécessaire de le faire aujourd'hui ; nous avons le temps d'ici 2014. A mon sens, ces deux villes sont très différentes et tous les Boulonnais auraient intérêt à connaître les nouvelles entités qui viennent grossir notre Communauté d'agglomération.

M. BAGUET

Madame BAUCHE, c'est une très bonne suggestion. Je crois que nous pourrions en parler dans le BBI. Nous allons attendre la validation par les Préfets respectifs, à savoir le Préfet des Hauts-de-Seine pour Marnes-la-Coquette et les Préfets des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour Vélizy-Villacoublay. Dès que les arrêtés seront publiés, nous pourrions présenter ces deux communes.

D'ores et déjà, nos deux collègues Maires, Joël LOISON pour Vélizy-Villacoublay et Christiane BARODY-WEISS pour Marnes-la-Coquette assistent et participent aux séances du Bureau de GPSO. Le processus d'intégration est donc déjà en cours.

Nous aurons l'occasion de parler plus tard du pacte fiscal et financier de GPSO. Ils y sont déjà totalement associés. Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Nous nous sommes déjà exprimés à plusieurs reprises sur ce sujet de l'adhésion de Vélizy-Villacoublay et Marnes-la-Coquette. Notre groupe votera donc pour.

M. BAGUET

Merci. Je mets donc aux voix cette double adhésion.

Mme KLEIN

Nous voterons contre l'adhésion de Vélizy-Villacoublay et en faveur de celle de Marnes-la-Coquette.

M. BAGUET

Votre groupe avait voté pour en Conseil communautaire le 20 décembre. J'en déduis que vous avez changé d'avis depuis cette date. Vous avez le droit de changer d'avis. Je le note, tout simplement. Vous votez donc en faveur de l'adhésion de Marnes-la-Coquette et contre celle de Vélizy-Villacoublay. Chacun est libre de faire ce qu'il veut. Madame BAUCHE, votez-vous pour ?

Mme BAUCHE

Dans un souci de cohérence, nous ne devrions pas voter, puisque nous étions assez hostiles à l'arrivée de Vélizy-Villacoublay. Dans tous les cas, cette adhésion est inéluctable. Nous allons donc être d'accord avec vous.

M. BAGUET

Vous êtes d'accord avec moi ? Très bien, je vous en félicite et je m'en félicite aussi.

La délibération n° 2 est adoptée à la majorité.

Vote contre l'adhésion de Vélizy-Villacoublay : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT).

3. GPSO - Adoption du Pacte Financier et Fiscal

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Mes chers collègues,

Vous savez le chemin parcouru depuis la Communauté

d'agglomération CAVDS (Communauté d'agglomération Val de Seine) et le rapprochement avec la Communauté d'agglomération Arc de Seine, et la fusion au 1^{er} janvier 2010 de nos deux communautés d'agglomération.

Dans un premier temps, nous avons travaillé sur le cadre général financier et fiscal. Par la suite, nous avons décidé de conclure un pacte financier fiscal, dans le cadre de notre expérience et de notre vécu commun. Ce pacte financier et fiscal fixait un cadre général pour l'accompagnement de chacune de nos communes et de la Communauté d'agglomération. Il reposait sur trois points essentiellement :

La création d'une dotation de solidarité communautaire reversée à chacune des communes en fonction de critères de population, de ressources et d'engagement dans les projets communautaires,

La création de fonds de concours d'investissement pour la ZAC Seguin Rives-de-Seine de 6,5 millions d'euros et d'un fonds de concours de fonctionnement pour la gestion du Palais des sports d'Issy-les-Moulineaux, palais des sports communautaire,

La création d'allocations de compensation pour contrebalancer les pertes de recettes des communes, suite au transfert de la taxe professionnelle à la Communauté d'agglomération.

Depuis, cet équilibre financier a été revu de manière importante, suite à la suppression de la taxe professionnelle, remplacée par une contribution économique territoriale. Elle a également été remplacée par une contribution sur la valeur ajoutée économique et un certain nombre d'autres taxes. Il a fallu recadrer tout cela et réorganiser tout ce dispositif financier. C'est l'objet de ce pacte financier et fiscal.

Malheureusement, en ce moment, vous savez que de grandes réformes sont en cours, faisant naître de grandes inquiétudes sur l'avenir financier de nos collectivités locales. Elles pourraient être impactées par le développement de la péréquation verticale, au travers du fonds national de péréquation ainsi que par la péréquation horizontale, au travers du fonds de solidarité d'Ile-de-France. Ces deux fonds devraient en effet s'élargir considérablement.

Les mauvaises nouvelles se succèdent d'ailleurs à ce propos. Le 12 février, le Comité des finances locales s'est réuni en présence de trois ministres, dont Monsieur CAHUZAC, qui est venu annoncer aux côtés de Mesdames LEBRANCHU et ESCOFFIER la poursuite du gel des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales et même une réduction de la dotation globale de 1,5 milliard d'euros. A cela s'ajoutent l'augmentation de la TVA, décidée par le Président de la République, l'exclusion de la TVA à taux réduit d'un certain nombre de services. Ces décisions ne seront pas sans impact sur les collectivités locales. Ce matin, a été annoncée la suppression du jour de carence. Pour la commune de Boulogne-Billancourt, cette mesure représente un impact compris entre 70 et 80 000 euros.

Le gouvernement a en outre récemment décidé de l'augmentation de la contribution à la Caisse nationale d'assurance vieillesse pour les collectivités locales. Ceci représente un impact immédiat pour la Ville de 600 000 euros pour la seule année 2013, ce qui représente plus d'un point d'impôts et 600 000 euros supplémentaires l'année suivante, puisque l'effort a été étalé sur deux ans. De fait, l'an prochain, en année pleine, l'impact atteindra 1,2 million d'euros de prélèvements supplémentaires, alors que notre masse salariale tourne globalement autour de 90 millions d'euros. Ce 1,2 million d'euros supplémentaire de contribution à la Caisse nationale d'assurance de retraite des collectivités locales représente plus de 2 points d'impôts.

Pour revenir sur ce sujet, le fonds de solidarité d'Ile-de-France va augmenter de 1,2 million d'euros également en 2013. La taxe d'habitation sera dès lors impactée, les sommes ainsi collectées atteignant 8,9 millions d'euros soit l'équivalent là aussi de 2 points d'impôts.

Nous vivons donc en ce moment une situation assez difficile. Malgré cela, nous avons décidé au niveau de GPSO de préserver notre solidarité. C'est ainsi qu'en 2012, la Communauté d'agglomération a pu assumer seule les augmentations des prélèvements, sans aucun impact sur les communes. A partir de 2013, il sera nécessaire de répartir l'effort financier. En effet, l'effort financier qui atteignait 29 millions d'euros en 2011 atteindra en 2016 80 millions d'euros. Ceci signifie, mes chers collègues, qu'il nous faudra trouver 51 millions d'euros dans le bloc communal et dans les communes de GPSO d'ici 2016, en espérant que d'autres mauvaises nouvelles ne viendront pas s'ajouter à celles-ci.

C'est l'objet de ce pacte financier et fiscal. GPSO prend en charge une grande partie de ces contributions. Une partie restera toutefois à la charge des communes. A partir de 2013, toutes les communes de GPSO seront assujetties au fonds de solidarité d'Ile-de-France. Ce document a été présenté au Conseil communautaire le 20 décembre dernier. Il a été approuvé à l'unanimité des votants, moins 11 abstentions. Tout le monde a reconnu que cette solidarité était non seulement de rigueur, mais nécessaire pour affronter les périodes à venir. Voilà donc l'objet de cette délibération qui a déjà été approuvée dans d'autres villes de GPSO.

Il s'agit d'un ensemble de mauvaises nouvelles auxquelles il nous faut faire face maintenant. Madame LAVARDE-BOEDA évoquera ce soir les répercussions de ces mauvaises nouvelles sur nos finances communales dans le cadre de la présentation du DOB, qui est le point suivant. Je souhaitais toutefois que nous évoquions d'abord ensemble ce sujet du pacte fiscal et financier avant d'évoquer l'avenir de notre commune par l'intermédiaire du DOB. Avez-vous des questions sur cette délibération ? Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, pour relier cette délibération au point 2, je voulais vous demander de quelle manière l'addition des villes de Vélizy-Villacoublay et Marnes-la-Coquette va impacter ce pacte financier et fiscal, en supposant que rien ne change en matière

de prélèvements en 2014 par rapport à 2013.

M. BAGUET

Vous avez raison d'ajouter cette réserve. Pour l'instant, nous considérons qu'hormis la mauvaise nouvelle annoncée ce matin, il n'y aura pas d'autres changements. Nous avons prévu tout cela et c'est justement l'objet de ce pacte fiscal et financier, élaboré avec les communes de Vélizy-Villacoublay et de Marnes-la-Coquette. Elles connaissent le coût d'entrée qu'elles devront payer. La loi ayant été modifiée au mois de décembre 2012, toutes les communes de France devront être rattachées d'ici juin 2014 à une communauté d'agglomération ou à une communauté de communes.

Tout ceci a été calculé avec ces communes et tout a déjà été calculé et pris en compte. Vélizy-Villacoublay portera une lourde charge, compte tenu de son dynamisme économique. C'est malheureusement souvent le cas aujourd'hui : lorsque l'on réussit et que l'on gère bien sa commune, on se retrouve pénalisé au profit de communes qui sont peut-être un peu moins bien gérées ou un peu moins dynamiques. C'est un peu bizarre. Il conviendrait en effet de laisser les plus dynamiques se développer et de pénaliser un peu ceux qui ont du mal à se développer ou qui ne le souhaitent pas – cela peut être en effet un choix politique.

Madame BAUCHE, je veux vous assurer que tout a été pris en compte. Nous n'aurons pas à revenir sur ce pacte financier et fiscal en janvier 2014. Monsieur VINCENT.

M. VINCENT

Je vous confirme, Monsieur le Maire, que nous allons voter ce point, comme nous l'avons fait en Communauté d'agglomération. J'en profite pour rappeler la raison pour laquelle nous ne souhaitons pas voter en faveur de l'intégration de Vélizy-Villacoublay. Cela tient précisément à la raison que vous venez d'évoquer. La Communauté d'agglomération deviendra avec ces intégrations la plus grosse communauté de France, la plus riche et donc la plus sujette à des tentations d'aggravation des charges. Nous pensons qu'il aurait été préférable de ne pas intégrer cette commune, qui n'appartient pas au département et qui va focaliser l'attention un peu plus sur GPSO et Boulogne-Billancourt.

M. BAGUET

Monsieur VINCENT, je vous répondrai que nous sommes déjà dans le collimateur. Un amendement a été voté au mois de décembre à l'Assemblée nationale, permettant, grâce à une rédaction particulièrement bien choisie, de prélever 10 millions d'euros sur le département des Hauts-de-Seine, au titre de la péréquation entre départements. Le seul département pouvant bénéficier de ces sommes, au terme de cet amendement, est celui de Seine-Saint-Denis. Il s'agissait donc d'un amendement intéressant et ciselé sur mesure. Visiblement, l'Ouest parisien semble dans le collimateur. Ce n'est pourtant pas une raison pour nous refermer sur nous-mêmes. Au contraire, il nous faut nous ouvrir. Le fait pour Vélizy-Villacoublay d'intégrer GPSO nous

donne beaucoup d'espoir et nous laisse présager de nombreux projets de développement. En effet, nous allons trouver un territoire homogène, situé entre le Plateau de Saclay, qui est appelé à un grand développement et la ville de Paris. Je pense que nous serons gagnants, ne serait-ce qu'au travers des grands projets déjà évoqués en Conseil communautaire. Je citerai par exemple le projet de transports en commun du Pont de Sèvres au Plateau de Vélizy-Villacoublay et de Meudon-la-Forêt. Voilà le type de projets que nous pourrions porter avec le soutien des deux départements concernés.

Même si nous traversons une passe difficile, nous devons éviter de nous replier sur nous-mêmes et, au contraire, nous ouvrir, avec des perspectives de développement partagé. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité.

Abstention : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

4. Débat sur les orientations budgétaires (D.O.B) de l'exercice 2013

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Au préalable et pour bien replacer ces propos, le débat d'orientations budgétaires vise à exposer les grandes hypothèses macroéconomiques et microéconomiques qui sous-tendent la préparation du budget. Il ne vise en aucun cas à présenter une matérialisation concrète et à exposer la déclinaison de projets, aussi bien dans les sections de fonctionnement que d'investissement.

Vous avez, Monsieur le Maire, déjà bien résumé les hypothèses macroéconomiques et le contexte national au moment de la présentation du pacte fiscal de Grand Paris Seine Ouest. Les faits saillants à retenir sont une augmentation de la péréquation verticale, avec notamment une diminution des transferts de l'Etat. Alors que ces transferts représentaient une enveloppe normée et constante depuis trois ans, certains fonds devraient augmenter, fonds auxquels la Ville n'est pas éligible, comme par exemple la dotation de solidarité rurale ou la dotation de solidarité urbaine. Il faudra tout de même noter que, sur trois ans, le gel de l'enveloppe de péréquation verticale aura coûté près de 3,4 millions d'euros à la Ville. Les dotations présentées paraissent constantes, par le seul fait de l'augmentation de la population venant compenser la baisse unitaire par habitant.

Les mécanismes de péréquation horizontale ont considérablement évolué en 2012, avec une cristallisation et un renforcement du FDPTP et du SRIF et, en parallèle, la création du FPIC. Pour les années 2013 et suivantes, il convient de noter que la contribution de la Ville et celle de la Communauté d'agglomération vont fortement augmenter sous des effets conjugués.

Nous assistons tout d'abord à la montée en puissance des fonds de péréquation, ainsi que cela a été rappelé plus tôt. A partir de 2013, toutes les communes de GPSO deviendront contributrices au SRIF. Les critères de calcul du FPIC ont été modifiés dans la Loi de Finance 2013, avec l'intégration d'un critère revenu dans le calcul de la contribution d'un territoire. Les villes de GPSO étant considérées comme riches, elles voient ainsi leur contribution augmenter. Ceci aura pour conséquence le versement de 23 millions d'euros en 2016 par le bloc communes-GPSO au titre de la péréquation horizontale.

Par ailleurs, nous voyons se projeter une hausse du plafond de cotisation au SRIF, passant de 10 à 11 % des recettes réelles de fonctionnement, ce qui se traduira par une augmentation pour la ville de Boulogne-Billancourt. Des charges supplémentaires sont également attendues suite à des décisions gouvernementales. Il faut citer par exemple la cotisation aux caisses nationales de retraite, qui coûtera 600 000 euros supplémentaires chaque année. En ce qui concerne la hausse de la TVA, l'Association des Maires de France chiffre à 300 millions d'euros le prélèvement supplémentaire de l'Etat sur les collectivités locales.

Le dernier élément de contexte macroéconomique a trait à l'accès au crédit. Même si la Ville de Boulogne-Billancourt a été peu touchée par des problèmes de ce type en 2012, sauf au premier semestre, au cours duquel la Ville a connu quelques difficultés à obtenir des lignes de trésorerie, le risque de credit crunch qui pouvait être évoqué lors du DOB 2012 s'éloigne. En effet, la création de la Banque publique d'investissement a été actée. Dans l'attente de sa création, la Banque postale a pris le relais.

Je ne reviendrai pas sur l'acquis communautaire que vous avez présenté tout à l'heure, avec le pacte fiscal. Il permet notamment à la Ville de Boulogne-Billancourt de maintenir ses AC et ses DSC, à savoir la péréquation interne à la communauté, au niveau de 2012. Les conséquences tiennent à une diminution des fonds de concours de GPSO, à hauteur de 2 millions d'euros pour la ZAC Seguin-Rives de Seine et une augmentation que je qualifierai de raisonnée et raisonnable des impôts au niveau de GPSO, puisque, dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire celui d'un ménage sans enfant propriétaire d'un appartement ayant une valeur locative supérieure à 1,5 fois la valeur moyenne, l'augmentation totale des impôts (taxe foncière et taxe d'habitation) ne sera que de 67 euros. Il faut insister sur le fait que cette augmentation est contrainte par l'augmentation de la péréquation.

Il faut comparer ce chiffre à l'impact qu'a eu une décision récente intégrée dans la Loi de Finance 2013, limitant le coefficient familial à 2 000 euros par enfant en lieu et place de 2 336 euros, qui coûtera 336 euros à chaque ménage ayant un enfant.

Une fois passées en revue les grandes lignes du contexte national, je souhaiterais me pencher sur les hypothèses microéconomiques, à savoir la situation de la ville de Boulogne-Billancourt. Il ne vous aura pas échappé que plusieurs rapports récents font l'éloge de l'état des finances de la Ville, au premier rang desquels le rapport de la Trésorerie municipale en novem-

bre 2012, validé par le Ministère des finances, et plus récemment la notation de l'agence Standard & Poor's (18 janvier 2013) relevant la note de référence long terme de la Ville, la faisant passer de AA- à AA. L'agence qualifie la gouvernance et la gestion financière de la Ville de « positives » et confirme la note de référence de court terme de A+, sachant qu'il s'agit de la note la plus élevée pour une collectivité à court terme.

Notre situation financière est donc bonne et est confortée par les résultats qui vous seront présentés à l'occasion du vote du compte administratif 2012, sachant que nous en avons déjà une très bonne idée. Je peux ainsi vous annoncer que le résultat de la section de fonctionnement sera supérieur à ce qui avait été inscrit lors du vote du budget primitif, puisque nous allons dépasser les 23 millions d'euros d'excédent de la section de fonctionnement. Ceci nous permettra de continuer à financer nos programmes d'investissement. Nous reviendrons dans le détail à l'occasion de l'examen du compte administratif sur les éléments qui expliquent ce très bon résultat.

Le deuxième point qui mérite d'être noté tient à la diminution de notre endettement. Sur l'année 2012, nous avons été en mesure de diminuer la dette du budget principal à hauteur de 15,6 millions d'euros (10,1 millions d'euros si l'on agrège les budgets annexes, puisque nous avons été contraints de nous réendetter sur le budget annexe piscine-patinoire, afin de financer les travaux de dommages-ouvrage). A ce titre, je tiens à vous faire remarquer que la dette aura diminué de 47,6 millions d'euros en quatre ans sur le budget principal. Au 31 décembre 2012, l'endettement de la Ville n'atteignait plus que 90,5 millions d'euros.

J'ai déjà évoqué plus tôt le dernier élément de cette présentation, à savoir une croissance continue et constante de la population de la ville de Boulogne-Billancourt, à hauteur de 1 % par an environ, ce qui nous permet certes de maintenir à un niveau constant nos péréquations verticales, mais cela a des conséquences en termes de dépenses, notamment la construction et l'ouverture de nouveaux équipements publics, des écoles, des crèches et des logements qui créent des dépenses de charges courantes supplémentaires.

Pour rentrer plus avant dans la prospective, à savoir le budget 2013 et le budget 2014, au niveau de la section de fonctionnement, en ce qui concerne les recettes, il n'y aura pas de hausse de la fiscalité directe. Les impôts n'augmenteront donc pas à Boulogne-Billancourt et la seule hausse sera celle qui a été actée en loi de finance 2013, à savoir une revalorisation des valeurs cadastrales au même niveau qu'en 2012 (+ 1,8 %).

Nous avons déjà évoqué la diminution des transferts de l'Etat, si bien que la dotation globale de fonctionnement est inscrite au même niveau qu'en 2012, à savoir 14,3 millions d'euros. Les prévisions de droits de mutations font état de 12,5 millions d'euros. Cette hypothèse pourrait être qualifiée de pessimiste, étant donné les bons résultats qui ont été enregistrés sur l'exercice 2012, où nous dépassons largement les 14 millions d'euros. Je tiens simplement à vous rappeler que la situation de la ville de Boulogne-Billancourt est un peu contracyclique par rapport à ce

que l'on peut observer au sein du département, puisque les droits de mutation agrégés au niveau des Hauts-de-Seine ont diminué de 14 %. Il nous paraissait donc raisonnable de prévoir uniquement 12,5 millions d'euros de recettes au titre des droits de mutation à titre onéreux dans les prévisions budgétaires 2013.

Il faut aussi intégrer le maintien des transferts de GPSO, dont je vous ai parlé tout à l'heure, grâce au pacte financier et fiscal. Les recettes tarifaires n'évoluent pas. Elles augmentent chaque année de 1 %. Au niveau des dépenses, nous avons fait une prévision d'augmentation des dépenses courantes à hauteur de 2,5 % chaque année, sachant que les principaux postes sur lesquels nos charges sont assises, à savoir l'énergie, l'alimentation et les transports, augmentent aussi dans une proportion de 2,5 % voire plus. A ce titre, il convient aussi de noter que la Ville est très active en matière d'achats de places en crèche. Mécaniquement, l'achat de nouvelles places vient grever nos charges courantes.

La maîtrise des dépenses de personnel se poursuit. Celles-ci augmentent chaque année de 2 %. Je vous rappelle ici que les dépenses augmentent mécaniquement du fait du GVT, du point d'indice et de l'ouverture de nouveaux équipements.

Les subventions versées aux tiers demeurent constantes, si l'on omet le fonds de concours de GPSO pour de nouvelles actions en matière de propreté. Les subventions aux budgets annexes vont augmenter, du fait d'une part de la baisse du fonds de concours de GPSO pour répondre à l'augmentation de la péréquation et d'autre part de subventions d'équilibre sur les budgets annexes en progression, notamment sur le budget annexe piscine-patinoire. En effet, sur ce budget, la Ville accorde une avance de trésorerie, dans l'attente du remboursement des assurances.

En ce qui concerne la section d'investissement, ainsi que vous avez pu le lire dans le document, en données consolidées, 39,5 millions d'euros d'investissements ont été réalisés sur le territoire de Boulogne-Billancourt, dont 18 millions d'euros portés par le budget principal. Comme il est coutume de le faire, je tiens à vous rappeler que, pour avoir une vision complète de l'investissement sur le territoire communal, il convient d'agrèger les dépenses portées par la SAEM et la Communauté d'agglomération. Nous atteignons à ce niveau un investissement global de l'ordre de 73,7 millions d'euros, chiffre en augmentation significative par rapport à 2011 (+ 13,4 millions d'euros).

Nous allons poursuivre cette croissance de l'investissement au cours des exercices 2013 et 2014. Le détail des opérations vous sera présenté dans le cadre du vote du budget primitif. Je pense tout de même qu'il est utile de noter que la Ville investit et que cet effort se poursuivra au cours des prochaines années.

En corollaire de tout cela, il faut souligner que malgré l'augmentation de la péréquation et la diminution de nos recettes, la Ville va maintenir sur les prochains exercices une très bonne capacité de désendettement, tout en évitant des emprunts supplémentaires pour réaliser de nouveaux investissements. En effet, l'épargne brute se stabilisera autour de 23 millions d'euros.

21 millions d'euros seront consacrés au désendettement sur les exercices 2013 et 2014. En fin de mandature, nous aurons donc réussi à diviser par deux la dette du budget principal.

Aux plus curieux, je voudrais signaler qu'en 2013, les 62 millions d'euros de dette de la SAEM sur laquelle la Ville est engagée juridiquement seront amortis. Malgré un contexte macroéconomique qui nous est plutôt défavorable, la bonne santé de Boulogne-Billancourt et les efforts qui ont été réalisés au cours des dernières années nous permettent d'envisager sereinement les exercices 2013, 2014 et suivants.

M. BAGUET

Merci, Madame LAVARDE-BOEDA pour cette présentation très complète de notre situation financière. Avis de la Commission des finances sur ce sujet.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

La Commission des finances a pris acte des éléments qui lui ont été communiqués. Pour répondre à une question du groupe @lternance, une erreur s'est effectivement glissée dans le graphique des investissements de 2009 à la page 21 du rapport. Il faut ainsi lire 34 millions d'euros et non 8,6 millions d'euros, somme qui correspond en fait au montant de l'emprunt qui a été contracté. Les 34 millions d'euros figurent bien dans le tableau reprenant la chronique des investissements sur l'ensemble de la mandature, si bien que l'effort d'investissement cumulé de 2009 à 2014 atteint 134 millions d'euros et non 108 millions d'euros comme indiqué à la page 21.

Par ailleurs, le groupe @lternance s'était interrogé sur l'écart entre les prévisions de dépenses d'équipement faites lors du DOB de 2012 et celles présentées dans le présent rapport. Il convient de noter que, pour les exercices antérieurs à 2012 (2009, 2010, 2011), il s'agit uniquement d'une reprise d'écritures, puisqu'il faut s'appuyer sur la clôture des comptes pour connaître le montant exact. Lorsque le DOB 2012 a été présenté, nous n'avions pas les données consolidées de 2011, ce qui explique cet écart.

En ce qui concerne l'exercice 2012, il s'agit d'un écart entre le prévisionnel et le réalisé. Pour les exercices 2013 et 2014, il s'agit de la même chose, notamment en matière de prévisions de dépenses d'équipement de 2013, plus élevées de 14,3 millions d'euros. 5,8 millions d'euros sont inscrits sur le budget piscine-patinoire. 4,6 millions d'euros sont inscrits sur le budget Billancourt-Seguin. 500 000 euros sont inscrits sur le budget du TOP. Le budget principal portera pour sa part 3,4 millions d'euros d'investissements supplémentaires.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur TISSEYRE, Monsieur VINCENT, Madame EVEN.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, notre groupe interviendra plus concrètement sur le budget dans un mois, mais le débat d'orientations budgétaires est pour nous l'occasion d'exprimer notre regret, regret concernant le manque d'ambition des investissements encore une fois pour notre Ville de 113 000 habitants.

Réduire l'endettement de la Ville, c'est louable en soi, même si, en l'occurrence, il faut y agréger la dette de la SAEM. Cependant, en parallèle, l'investissement ne doit pas en pâtir. L'attente des Boulonnais en matière d'équipements sportifs, de logements ou encore d'aménagements conséquents en matière de circulation est grande. Nous savons que les investissements pertinents et adaptés profitent au bout du compte à l'image de la Ville et à son attrait et in fine à son activité économique.

Par ailleurs, ainsi que l'a souligné Madame LAVARDE, le fait de s'astreindre à une stabilité fiscale ne doit pas non plus masquer l'augmentation de la taxe d'habitation qui a été votée à l'occasion du dernier Conseil communautaire le 7 février dernier. A travers cette taxe, les ménages boulonnais seront mis à contribution. Merci.

M. VINCENT

Monsieur le Maire, nous souhaitons faire trois observations à l'occasion de ce débat d'orientations budgétaires. La première porte sur la forme. Le rapport d'orientations budgétaires est construit autour d'une idée simple : notre gestion est tellement bonne et tellement performante que l'agence Standard & Poor's vient de relever la note de la Ville à AA. Ainsi que vous l'écrivez triphalement dans une lettre aux Boulonnais diffusée à grands frais dans toutes les boîtes aux lettres de la Ville : « Nous sommes désormais la deuxième ville ex aequo la mieux gérée de France ».

Cette incroyable déclaration d'autosatisfaction a-t-elle convaincu les Boulonnais ? D'abord, elle n'a pas pu convaincre les élus, car vous avez une fois de plus oublié de nous communiquer le rapport dont vous citez seulement quelques extraits choisis.

Votre lettre a-t-elle pu convaincre les citoyens boulonnais ? J'en doute. En tout cas, ceux qui ont un peu de mémoire se souviennent que Boulogne-Billancourt – et je le dis notamment à ceux de vos élus qui ont siégé au cours des précédentes mandatures – a été notée financièrement par Standard & Poor's depuis 1997, à l'initiative de Monsieur FOURCADE. Elle a alors immédiatement obtenu la note AA, ce qui avait alors amené à l'époque votre premier adjointe, Madame BELLARD, à dire et à écrire que « c'était vraiment insuffisant et que la Ville méritait au moins un AAA ». Elle a dû changer d'avis depuis. La Ville n'a jamais perdu la note AA pendant 11 ans, jusqu'à ce qu'ayant été élu Maire, vous déclariez la Ville en difficulté financière, que vous aggraviez brusquement l'endettement, que vous augmentiez les impôts, déclenchant évidemment l'inquiétude de l'agence qui, de ce fait, a dégradé la note de la Ville.

Nous revenons donc maintenant simplement à la situation antérieure à votre élection. Tant mieux pour les frais financiers de

l'année 2013, mais cela valait-il la peine d'un tel communiqué de victoire, diffusé opportunément un tout petit peu plus d'un an avant les élections municipales ?

Sur le fond, dans le rapport qui est consacré quasiment pour moitié aux résultats de 2012, vous vous félicitez d'une progression de l'autofinancement de 23 à 26 millions d'euros, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Qu'en est-il exactement ? Tout d'abord, il faut le reconnaître, vous avez été aidé par trois bonnes nouvelles extérieures. La première tient à la hausse des recettes fiscales. Avec un taux inchangé, la revalorisation des bases et l'effet de l'augmentation de la population du Trapèze, 2,4 millions d'euros de recettes supplémentaires ont été constatés par rapport au budget prévisionnel.

Deuxième bonne nouvelle : vous avez enregistré 14,1 millions d'euros de droits de mutation, soit 1,1 million d'euros de plus que dans votre prévision. Troisième bonne nouvelle : les services municipaux payants ont rapporté 2 millions d'euros de plus que l'an dernier, 2 millions de plus que votre prévision. Au total, l'excédent de recettes constaté pour le budget s'élève donc à 4 millions d'euros.

Du côté des dépenses, la maîtrise des charges de fonctionnement, dont vous avez convaincu apparemment l'agence Standard & Poor's, ne résulte pas d'une baisse des charges à caractère général, qui, au contraire, augmentent. Elles augmentent de 2,2 millions d'euros, c'est-à-dire de + 7 %. Elles ne résultent pas non plus d'une baisse des charges de personnel, qui augmentent également, comme budgété, de 1,5 million d'euros.

En fait, cette baisse résulte surtout de la baisse des subventions aux budgets annexes, en clair au budget annexe de la piscine-patinoire, qui a nécessité en 2011 des versements qui ne sont pas récurrents. Au total, on ne peut qu'être très satisfait de l'appréciation positive que semble porter Standard & Poor's, puisqu'une fois encore, nous n'avons pas la totalité du rapport. Nous n'avons que le résultat final. Nous savons simplement que vous avez convaincu l'agence d'un scénario central avec une stabilité de l'autofinancement. Tant mieux pour la Ville, mais au prix d'hypothèses qui sont tout de même, dans le contexte actuel, un petit peu fragiles, en tout cas dont la pérennité n'est vraiment pas certaine.

Qu'en est-il de 2013 ? En gros, vous vous situez dans une trajectoire qui se caractérise d'une part par un maintien du niveau d'autofinancement permettant, après investissement, de réduire l'encours de la dette sur le budget principal, ainsi que la dette consolidée. En plus, vous nous annoncez que vous allez enfin commencer à réaliser un programme d'investissements dans la Ville, programme qui se traduit par une augmentation très subite du budget d'investissement, qui passe de 18 millions d'euros à 30 millions d'euros, sans que nous sachions très bien de quoi il s'agit, puisqu'il n'y a aucune précision.

Finalement, nous constatons une stabilité de l'autofinancement, la poursuite du remboursement de la dette, l'augmentation des investissements : c'est fromage et dessert. C'est formidable

pour la Ville. Comment financez-vous ces ambitions ? En fait, ce n'est pas très clair. Vous nous indiquez cependant page 21 du rapport en deux mots que des cessions sont envisagées. Quelles sont-elles ? Nous n'en savons rien, mais elles sont a priori importantes, puisqu'elles doivent permettre d'assurer une hausse très significative du budget d'investissement.

Ensuite, vous évoquez le remboursement de la dette de la SAEM. Nous prenons acte des prévisions très sympathiques que vous nous annoncez. Nous n'avons honnêtement aucune information sur la situation réelle de la vente des droits à construire de la SAEM. Nous ne pouvons qu'espérer que tout ceci correspond à la réalité. Nous saurons sans doute fin mars lors du Conseil d'administration de la SAEM et de la présentation du CRACL ce qu'il en est réellement. En tout état de cause, en tant qu'élus de l'opposition, nous ne pouvons pas porter le moindre jugement sur ces déclarations qui ne nous engagent pas du tout.

Au final, vous faites une présentation du passé qui est assez dithyrambique et une présentation de l'avenir qui est très euphorique. Tout ceci nous amènerait plutôt, dans le contexte actuel, que vous avez vous-même rappelé, d'accumulation de nuages financiers provoqués par l'arrivée de la nouvelle équipe gouvernementale, à conserver une certaine prudence. En tout cas, nous ne sommes pas satisfaits de l'information qui est donnée. Pour cette raison, nous ne voterons pas cette délibération.

Mme EVEN

Comme l'a fait remarquer mon collègue Jean-Michel TISSEYRE, peu d'investissements sont prévus dans ce rapport. Toutefois, il est mentionné page 18 « des besoins d'investissements des budgets annexe TOP et piscine ». Concernant les travaux de gradinage du TOP, pour un montant de 500 000 euros, pourrions-nous avoir des précisions ? Merci.

Mme BAUCHE

Dans le même registre, aux pages 19 et 21, concernant les opérations projets, on passe de 4,8 millions d'euros en 2012 à 13,8 millions d'euros en 2013. Pouvez-vous nous détailler ces projets s'il vous plaît ?

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas. Je vais essayer de répondre globalement notamment sur le problème de manque d'ambition des investissements. Je suis assez pragmatique et j'aime à comparer les chiffres.

Madame LAVARDE a évoqué plusieurs rapports récents, notamment celui du Ministère des finances sur la gestion de la Ville de décembre 2012. Il cite le niveau des dépenses d'équipement par habitant, qui s'élève à 405 euros et qui « reste supérieur à la moyenne régionale (335 euros par habitant) et nationale (304 euros par habitant). Ces ratios sont également repris sur les derniers comptes administratifs de Bercy Colloc de novembre 2012. Ils y évoquent un investissement par Boulonnais

de 363 euros, contre 304 euros par habitant dans la moyenne des villes de la strate de population.

Standard & Poor's évoque également de tels éléments dans son rapport – que je vais vous communiquer, Monsieur VINCENT, car il n'y a aucun secret sur ce point - d'autant qu'il s'agit d'un rapport élogieux. J'ai donc beaucoup d'impatience à vous le transmettre, afin que vous puissiez vous en imprégner et le lire de la première à la dernière ligne. Il y est ainsi écrit : « En 2012, grâce à son épargne brute élevée, la Ville a dégagé un excédent de financement, après investissement très élevé de 16,5 % des recettes totales, et ce malgré la hausse de son effort d'investissement consolidé de 40,6 millions d'euros hors participations des constructeurs, contre 32,9 millions d'euros en 2011. »

Je ne sais donc pas pourquoi vous répétez, Conseil municipal après Conseil municipal, que nous n'investissons pas à Boulogne-Billancourt. Nous investissons et Monsieur MATYSEN vous transmet chaque année un tableau avec les investissements consolidés. Ce tableau doit être repris dans ce rapport, mais je ne sais pas pourquoi vous refusez de voir la réalité des investissements sur la Ville. En page 8, vous avez le montant des investissements. La moyenne sur ces dernières années atteint 60,1 millions d'euros. En 2011, nous avons dépassé la moyenne des années 2002-2012. Lorsque l'on observe ce tableau, on voit bien qu'à chaque fois, nous dépassons les chiffres des années 2002, 2003, 2004 et 2005. Nous sommes en dessous des chiffres de 2006, effectivement.

Je ne sais donc pas pourquoi cette légende circule. Il y a des investissements que nous aurions certes pu faire plus tôt. Nous aurions pu faire des choses plus importantes, notamment en matière sportive, mais je rappelle que si nous n'avons pas pu faire les aménagements de Le Gallo, ce n'est pas faute d'avoir essayé. La première année, nous avons essayé de mettre d'accord le TCBB et le club de football. Le TCBB a accepté de quitter Le Gallo pour agrandir les installations. Le TCBB est parti et a demandé en contrepartie de passer de huit courts à douze courts, six couverts et six couvrables. Nous avons trouvé une solution au bout d'un an de travail, car on ne trouve pas si simplement des superficies si importantes sur une ville déjà assez dense comme Boulogne-Billancourt. Nous avons trouvé une solution sur le parc de Billancourt et le Trapèze. Cela a mis le feu au lac et tout le monde s'est agité. Nous avons dû renoncer à ce projet.

Nous avons alors cherché une deuxième solution, après avoir travaillé avec tous les intéressés. Nous nous sommes tournés vers le parc des Glacières. Quelques-uns d'entre vous s'opposent à la construction des terrains de tennis sur ce parc. Encore une fois, nous avons repris le dossier et cherché de nouvelles solutions. Nous sommes peut-être en passe d'aboutir, mais il ne faut pas mettre ce retard sur le compte de la majorité municipale. Nous avons cherché désespérément à investir dans le secteur sportif. C'est pour cela que nous inscrivons, Madame BAUCHE, des dépenses d'investissement dans le secteur sportif. Nous avons en effet quelques pistes et nous allons les évoquer avec les intéressés en premier lieu, car il faut toujours demander l'avis des utilisateurs. Nous verrons comment faire.

En tout cas, en matière d'investissement, je vous assure qu'il s'agit d'une légende. Nous avons réalisé des investissements et nous allons poursuivre dans cette voie, ainsi que cela a été signalé dans les différents rapports.

Je voudrais revenir sur la forme du rapport, que vous évoquez Monsieur VINCENT, sur la base d'une idée simple : vous n'êtes pas convaincus car vous n'avez pas eu connaissance du rapport de Standard & Poor's. Vous avez le culot d'expliquer que la Ville a été dégradée en 2008. Oui, elle a été dégradée en 2008. J'ai été élu fin mars 2008. Le budget 2008 a été voté en décembre 2007. A notre arrivée, nous avons dû payer le surcoût du projet Maître Jacques, passé de 17 à 30 millions d'euros, soit 13 millions d'euros supplémentaires. Nous avons dû aussi payer le surcoût du Carré Belle-Feuille, projet dont le budget est passé de 10 à 20 millions d'euros. Nous avons dû financer également les surcoûts du Musée Belmondo, passé de 3 à 7,6 millions d'euros.

Nous avons dû payer ainsi 30 millions d'euros supplémentaires qui avaient été engagés par votre équipe, sans être payés et je ne parle même pas du crédit revolving de la piscine. Vous avez emprunté 17 millions d'euros en 2004 pour des remboursements prévus au cours de notre mandature. Nous avons commencé à rembourser une partie de ce crédit revolving en raison des intérêts in fine, c'est-à-dire groupés à la fin du prêt. Aujourd'hui, nous sommes enfoncés jusqu'au cou dans ce dossier de la piscine et nous sommes contraints de réemprunter, parce que les travaux ont été très mal faits. Nous en sommes à 15,8 millions d'euros de travaux sur la piscine. La Ville a payé 17 millions d'euros en 2004. Monsieur VINCENT, j'envisage de porter plainte contre X.

Nous en arrivons à une telle situation, où il nous faut payer 15,8 millions d'euros de travaux supplémentaires, alors même que nous avons dû payer l'ardoise à notre arrivée, pour refaire quelque chose qui a coûté 17 millions d'euros au contribuable en 2004. Il ne faut pas nous donner des leçons de gestion. C'est ce que Standard & Poor's a apprécié. Il a constaté que nous nettoyions les factures du passé. On payait le passé pour diminuer en plus la dette. En effet, en 2008, la dette a explosé avec Maître Jacques, le Carré Belle-Feuille, la piscine-patinoire et le Musée Belmondo. Nous avons tout payé et tout soldé. Nous avons donc fait une pause par la suite sur les investissements. Nous reprenons les reprenons maintenant. C'est normal ; nous avons une meilleure santé financière. Nous allons continuer.

Entretiens, nous ne sommes pas restés les bras croisés. Nous avons ouvert des écoles et nous avons ouvert des crèches. Dans une délibération que nous allons examiner tout à l'heure, vous verrez que 360 places de crèche ont été ouvertes depuis que je suis Maire, alors que 330 autres sont prévues dans les trois années qui viennent. Ainsi, ce sont 690 places qui vont être ouvertes à Boulogne-Billancourt en l'espace de six ans. La CAF n'a jamais vu cela. A nous seuls, nous consommons 40 % de tous les crédits et subventions de la CAF des Hauts-de-Seine. Cela a un coût effectivement, en terme de recrutement de personnel. Malgré tout ce qui a été souligné par Christine LAVARDE, concernant l'augmentation du GVT, l'augmentation du point de la fonc-

tion publique, nous avons maîtrisé la masse salariale.

Un grand économiste français, professeur d'économie à Sciences Po, vient d'écrire avec une consœur : « Boulogne-Billancourt : un petit miracle économique ». Cette tribune me va très bien. Un grand expert vient de nous décerner un très beau label. Je crois que nous pouvons nous en satisfaire tous ensemble. Il est dommage que vous ne vous y associiez pas, car c'est dans l'intérêt des Boulonnais. Il ne faut pas dire des choses qui ne sont pas exactes.

La dégradation de Standard & Poor's en 2008 m'a fait mal. Cela nous a fait mal et cela a fait mal aux Boulonnais. Et cette amélioration survient malgré la crise économique. Je rappelle que Nicolas SARKOZY a expliqué partout et tout le monde en est conscient que la crise économique a commencé en 2008. A notre arrivée à la Mairie, nous avons donc soldé les ardoises du passé pour tomber dans un cycle de crise économique sans commune mesure avec toutes celles qui sont survenues par le passé et, malgré cela, nous avons connu deux ans de stabilité de la note. L'an dernier, l'agence a relevé sa perspective et cette année, c'est la note qui a été relevée. Boulogne-Billancourt est la seule collectivité en France, départements, régions et communes confondus, à avoir été relevée. Nous pouvons être satisfaits. Nous sommes la deuxième ville la mieux gérée de France, après Paris. Boulogne-Billancourt se retrouve ainsi au même niveau que Cannes et Lyon.

Notre spécialiste d'économie a raison de parler dans sa tribune d'un « petit miracle ». Il faut le dire et le répéter. Ainsi que je l'ai écrit aux Boulonnais, la diminution de notre dette nous fait à elle seule économiser des frais financiers. Ce n'est pas rien. Ces frais financiers économisés représentent 4,4 millions d'euros économisés, soit 9 % d'impôts. En serrant les boulons, en remboursant la dette, en rattrapant les erreurs, nous recueillons aujourd'hui de très bons résultats.

Au-delà, vous expliquez que tout ceci n'est pas de notre fait et que l'argent est tombé du ciel. Vous oubliez l'augmentation du fonds de solidarité d'Ile-de-France. Vous oubliez toutes les nouvelles que j'ai annoncées il n'y a même pas une demi-heure. Il va nous falloir faire face à tout cela. Vous oubliez aussi la maîtrise des dépenses. C'est surtout sur la maîtrise des dépenses que nous agissons. Les augmentations ne couvrent même pas les nouveaux services rendus à la population de Boulogne-Billancourt : ouvertures de places en crèche, ouvertures de places d'école, ouvertures de places en centres de loisirs, avec 40 % de fréquentation en plus, la médiathèque du Trapèze. Tout ceci représente des coûts supplémentaires que nous ne regrettons pas aujourd'hui. La médiathèque rencontre un vrai succès. Elle s'attendait à 1 000 adhérents et elle a déjà dépassé les 1 200 adhésions après un an. Nous sommes donc dans une bonne situation et tant mieux pour nous. Nous allons nous en féliciter.

Monsieur GALLANT a appelé tout à l'heure à la solidarité et à l'apaisement. Il avait bien raison. Lorsque notre situation financière s'améliore, nous devrions tous en être heureux, au lieu de chercher si par hasard, cela ne pouvait pas reposer sur une mau-

vaie gestion ou ce que vous avez évoqué. Attendez, Monsieur VINCENT, je vous redonnerai la parole plus tard, si vous le souhaitez.

Vous avez parlé de la réduction de la dette du budget principal en 2013. Oui, nous allons continuer à la diminuer, parce que je crois que c'est extrêmement salubre. On ne parle que de cela sur les ondes, à la télé et dans les journaux aujourd'hui. Je crois que nous sommes précurseurs par rapport à ce qui est attendu par tout le monde.

Ensuite, vous parlez des cessions envisagées. Là aussi, j'aime les chiffres. Entre 2002 et 2008, la Ville a cédé en moyenne l'équivalent de 6 millions d'euros de biens chaque année. Depuis que je suis Maire, la moyenne annuelle est tombée à 2,5 millions d'euros. Votre ancienne majorité cédait donc chaque année plus de 6 millions d'euros de patrimoine appartenant à la Ville. Nous sommes à 2,5 millions d'euros, soit un résultat 2,5 fois inférieur. En plus, nous parvenons à désendetter la commune. Si l'on considère les chiffres départementaux et nationaux, nous sommes nettement en-deçà. Nous sommes en dessous de la moyenne des Hauts-de-Seine.

Nous ne vendons donc pas les bijoux de famille pour améliorer la situation financière. Nous cédon moins que vous, moins que les autres communes du département et moins qu'au niveau national. A Boulogne-Billancourt, nous cédon chaque année pour moins de 10 euros par habitant de biens communaux, alors que la moyenne au niveau des Hauts-de-Seine atteint 106 euros par habitant. Nous cédon 10 fois moins en termes de biens municipaux que les autres communes du département.

Malgré cela, nous parvenons à une bonne gestion et nous améliorons l'état de la dette de la Ville. Je crois qu'il faut féliciter tout le monde. Pour ma part, je félicite les Maire-adjoints, je félicite les élus et les services, car tout le monde est très attentif à la bonne gestion financière de notre ville. Je crois que nous avons effectivement réussi un bel exploit. Il faut le reconnaître et cela vous fait peut-être mal de le reconnaître, mais c'est ainsi. C'est un bel exploit.

J'ai répondu à Madame EVEN concernant les investissements. Je viens de vous répondre sur la piscine. En ce qui concerne le TOP, nous avons des projets. Il nous faut simplement caler tout cela. Il s'agit d'un projet qui avait été annoncé avant les municipales en 2007 et qui nécessite d'être précisé sur le plan juridique. Nous avons la volonté de rendre le TOP plus agréable, alors qu'il est déjà un théâtre performant, très apprécié des Boulonnais. Tout n'est cependant pas simple. Nous devons voir comment finaliser ce dossier. Je suis extrêmement prudent. J'ai dit au Directeur que nous l'accompagnerions dans ses projets d'aménagement. Il faut toutefois bien déterminer les choses par rapport à la situation que nous avons trouvée en 2007 et les annonces qui n'ont jamais été suivies d'effet. Là aussi, c'est une annonce pré-électorale qui n'a pas donné lieu à une réalisation.

Voilà ce que je voulais vous dire. Monsieur VINCENT, je vous communiquerai tous les comptes rendus de Standard & Poor's. Je vous communiquerai aussi le rapport du Ministère des

finances sur la situation de la Ville. Nous allons poursuivre sans changer de cap. Nous allons continuer dans la même voie en 2013, en 2014 et – je l'espère – les années suivantes. Je crois qu'il serait bon que Boulogne-Billancourt puisse poursuivre ce petit miracle à la française.

Monsieur VINCENT, vous vouliez la parole.

M. VINCENT

Je vous remercie, mes chers collègues, de m'applaudir au moment où je prends la parole. Monsieur le Maire, depuis ma première élection, je n'ai jamais vu un tel barnum d'autosatisfaction. Je n'arrive pas à comprendre cela. Quand on est Maire, on n'a pas à se féliciter soi-même de ses résultats. C'est aux électeurs de le faire. Je trouve cela assez stupéfiant. Les électeurs auront d'ailleurs à se prononcer l'année prochaine.

Ceci dit, je n'en retire pas moins qu'il faut se féliciter des bonnes nouvelles. Lorsque vous arrivez à convaincre une agence de notation...

M. BAGUET

Monsieur VINCENT, ce n'est pas que l'agence de notation, c'est tout le monde. Il s'agit des experts économiques du pays, du Ministère des finances, de Standard & Poor's. Savez-vous combien de rapports ont été publiés depuis que je suis Maire ? Nous avons eu huit rapports publics ou privés et tous vont dans le même sens. Ne laissez donc pas sous-entendre l'existence de connivences entre les uns et les autres. Tous vont dans le même sens. Reconnaissez donc que nous avons fait du bon travail. C'est tout ce que je vous demande. Je ne vous demande pas plus.

M. VINCENT

Nous reconnaissons simplement que, grâce à une réduction massive de l'investissement, qui est avérée – ne confondons pas les investissements de la SAEM, investissements pour demain avec les investissements de la Ville, qui ont fait défaut, ainsi que l'illustre l'état de la voirie dans cette ville...

M. BAGUET

Pas de chance. La voirie n'est pas une compétence de la Ville, mais de la communauté d'agglomération GPSO. Monsieur VINCENT, vous êtes en train de vous enfoncer. Cela vous dérange d'être obligé de reconnaître que cela va bien. C'est dommage. Dans ce pays où l'on passe son temps à regarder les choses qui ne vont pas, pour une fois que quelque chose fonctionne bien, en France, nous devrions tous nous en féliciter, y compris vous. Je ne vous demande pas d'applaudir, mais je vous demande de ne pas vous enfoncer dans le contraire.

M. VINCENT

Nous verrons ce qu'en pensent les Boulonnais. Continuez à vous féliciter et à envoyer toutes les lettres que vous voulez.

M. BAGUET

J'ai toute confiance dans le choix des Boulonnais. Si vous voyiez toutes les lettres de satisfaction que je reçois de la part des Boulonnais ! Ils sont très contents, très contents que l'on dise du bien de la Ville et que la Ville se porte bien.

M. VINCENT

C'est formidable.

M. BAGUET

Nous verrons bien. Vous pensiez que personne n'allait participer à la votation sur l'Île Seguin. Vous avez appelé à voter contre et 17 500 personnes y ont participé. Tout est comme ça. Ça se passe bien en ce moment. Je ne dis pas que cela va durer, mais cela se passe bien. Reconnaissez-le. Oui, Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, pour apaiser le débat, je souhaitais simplement poser une question. Personnellement, je pense qu'être élu signifie penser, décider et faire des choses. J'ai participé à votre majorité. Nous avons des projets très ambitieux. Aujourd'hui, avec le recul, alors que nous approchons de la fin de ce mandat et que nous entrons dans une période pré-électorale, c'est presque avec regret que je dis cela, puisque j'ai participé à votre majorité. Quand je regarde sur ce qui a été réalisé au cours du mandat précédent, en termes d'investissements, je note que les tennis de Longchamp ont été rachetés, que le TCBB a été créé. Je note que le Carré Belle-Feuille a été engagé, que le Musée Paul Belmondo a été engagé et décidé. L'école Maître Jacques a été engagée et réalisée.

M. BAGUET

Rien n'était payé, Monsieur GARDILLOU. Nous parlons finances et rien n'était payé.

M. GARDILLOU

Je parle d'investissements. Sur votre mandat, pourrai-je vous demander quels projets resteront, que vous aurez initiés, que vous aurez engagés, voire que l'équipe suivante devra éventuellement payer ? Citez-moi un seul projet.

M. BAGUET

Tout d'abord, Monsieur GARDILLOU, je vous signale que je suis au service des Boulonnais jusqu'à la fin du mandat. Je ne suis pas encore en campagne électorale, contrairement à ce que vous pouvez croire, avec votre petit camarade et voisin, de la commune voisine. Je n'ai pas abandonné mon mandat national pour effectivement aller me balader dans la commune voisine.

En revanche, si le député de Boulogne-Billancourt veut être candidat dans la commune voisine, je l'invite à y aller sans aucun problème. Vous pouvez lui transmettre ce message de ma part.

Nous en sommes là. Monsieur GARDILLOU, nous n'avons pas fini le mandat et il nous a fallu éponger les ardoises qui avaient été laissées par la majorité précédente. Nous avons relancé des activités. Vous avez tellement de mal à reconnaître que tout va bien. Cette mauvaise foi est tout de même incroyable. En politique, Monsieur GARDILLOU, il faut à tout le moins être de bonne foi. Ce n'est pas grave. Il n'y a pas de vote, Monsieur GARDILLOU et Monsieur VINCENT. Nous prenons acte. Vous avez dit que vous ne votiez pas, mais on ne vote pas le DOB. On en prend simplement acte. En tout cas, j'ai trouvé que ce débat était intéressant. De temps à autre, il faut corriger les choses et dire la vérité.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires.

5. Financements extérieurs : mécénats - conventions d'objectifs et de financements

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, Conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération devrait faire consensus. Elle tient en deux points. Le premier concerne le mécénat. Au titre de l'année 2012, la Ville a touché 50 000 euros d'un généreux mécène, qui est Yoplait. Pour l'année 2013, Yoplait augmente sa contribution pour la porter à 70 000 euros et financera de nouveau des actions culturelles autour des expositions Studio Beineix et Tourbillonnante Joséphine Baker. Par ailleurs, CNP assurances verse 2 400 euros à la Ville pour financer un défibrillateur et des actions de formation auprès des élèves de 1^{re} S. Renault, ainsi que nous le verrons dans la délibération numéro 22, vient aussi abonder l'enveloppe de mécénat, si bien qu'à la fin du premier trimestre 2013, 102 400 euros ont été inscrits dans les recettes de la Ville pour 2013 au titre du mécénat. Je pense que nous pouvons nous en réjouir et féliciter la cellule qui collecte et recherche des financements extérieurs.

Le deuxième point concerne la convention signée entre la Ville et la CAF, convention qui a permis tout de même à la Ville de recevoir près de 5 millions d'euros de recettes en 2012 au titre de la prestation de service unique. Il convient, par cette délibération, d'étendre le périmètre au titre de l'année 2012 à des équipements nouveaux qui sont rentrés en service, à savoir la crèche collective et le multi-accueil de la Girafe.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Mes chers collègues, je vous propose de passer à la délibération numéro 8. Monsieur RICARD.

8. Divers travaux dans les bâtiments communaux - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande attribué sur appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'étanchéité dans divers bâtiments - Autorisation donnée au Maire pour solliciter toutes subventions de travaux auprès des organismes compétents

M. Henri RICARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La ville de Boulogne-Billancourt gère un parc de bâtiments communaux, qu'elle se doit d'entretenir. À ce titre, un marché avait été conclu en juin 2011 pour une durée de quatre ans, afin de procéder aux travaux d'étanchéité dans tous les bâtiments communaux, pour un montant maximum annuel de 270 000 euros HT (322 920 euros TTC). Or, il apparaît après moins de deux ans d'utilisation, que le montant maximum du marché est insuffisant pour réaliser l'ensemble des interventions nécessaires. Ce marché n'a donc pas été reconduit au-delà de juin 2013 pour les deux dernières années et une nouvelle consultation va être lancée. Il s'agira d'un marché à bons de commande, sans montant minimum et dont le montant maximum annuel est fixé à 450 000 euros HT (538 200 euros TTC). La durée totale du marché est fixée à 1 an reconductible par période d'une année avec une durée maximum de quatre ans.

Je vous propose d'autoriser le Maire à signer le marché qui sera attribué à l'issue de l'appel d'offres.

Par ailleurs, la Ville entreprend chaque année des travaux dans les bâtiments communaux. Plusieurs opérations sont envisagées dans le cadre du budget 2013. Les critères retenus pour juger de l'éligibilité des projets diffèrent selon les organismes :

Les subventions départementales d'investissement sont accordées en fonction de la nature des travaux. Il peut s'agir des travaux suivants :

- travaux de sécurité ;
- grosses réparations ;
- travaux de mise aux normes d'hygiène et de sécurité ;
- travaux d'aménagement ;
- travaux d'accessibilité ;
- travaux de construction ;
- travaux d'acquisition.

Le Conseil régional d'Ile-de-France apporte son concours financier lorsque les projets répondent à des axes prioritaires, comme l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou les économies d'énergie.

Enfin, le Centre national de développement du sport (CNDS) accorde des cofinancements pour les travaux d'accessibilité pou-

vant aller jusqu'à 50% du montant de la dépense subventionnable.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir dès à présent autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les organismes et institutions susceptibles d'en attribuer pour l'ensemble de ces travaux. Je vous remercie.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt a demandé la liste des bâtiments dont les travaux d'accessibilité auraient déjà été réalisés. Une liste pourra leur être communiquée. Pour précision, un audit a été réalisé entre 2008 et 2009 sur 112 sites municipaux sur la question de l'accessibilité. 26 bâtiments municipaux, en particulier crèches écoles et gymnases ont connu des travaux d'amélioration de l'accessibilité depuis 2010. Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame EVEN.

Mme EVEN

Je ne sais pas pourquoi les délibérations 6 et 7 ont été supprimées.

M. BAGUET

J'ai souhaité que nous passions à la délibération numéro 8 parce que Madame BELLARD est retenue pour l'instant. Ne vous inquiétez pas. Je suis l'ordre du jour. Monsieur TISSEYRE.

M. TISSEYRE

Je voulais faire une remarque sur un détail qui a son importance. On parle encore de BBTourisme, alors que l'on devrait parler de l'Office de tourisme.

M. BAGUET

C'est une très bonne remarque Monsieur TISSEYRE. C'est l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt. On vous a remis une liste complète des bâtiments sur table, avec les réalisations et les projections pour 2013. Elle comporte 26 bâtiments. Nous allons poursuivre notre effort en fonction de l'audit réalisé. S'il n'y a pas de questions, je mets aux voix.

La délibération n° 8 est approuvée à l'unanimité.

9. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2013 - Conventions relatives à la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré ainsi que des établissements spécialisés et hôpitaux de jour conventionnés avec l'Education Nationale - Convention de participation financière au projet scientifique 'les ateliers de la radioprotection' du lycée Notre-Dame de Boulogne - Approbation et autorisation

M. Guy-René BAROLI, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Je vous invite à délibérer sur un certain nombre de propositions et à autoriser le maire à signer toute convention tripartite avec les communes concernées, les établissements privés sous contrat du premier degré situés à Boulogne-Billancourt, et les établissements spécialisés et hôpitaux de jour bénéficiant d'une convention avec l'Education nationale.

Ces propositions sont les suivantes. Pour l'année 2013, il vous est proposé une augmentation du forfait concernant les écoles privées de 2 %, ainsi qu'une poursuite du soutien de la Ville pour l'apprentissage de l'anglais initié en 2011, avec l'attribution d'une dotation supplémentaire de 30 euros par élève bouloonnais dans les écoles privées, contre 25,14 euros les années précédentes. Il vous est proposé également d'accorder une subvention et un forfait pour les élèves participant et fréquentant à temps plein un hôpital de jour ou un établissement spécialisé situé hors de Boulogne-Billancourt. Le forfait qui vous est proposé est de 770,43 euros. Par ailleurs, il vous est également proposé de relever la subvention à l'UEPEEPP de manière à atteindre 90 000 euros, contre 84 000 euros l'année précédente, cette augmentation de subvention provenant essentiellement de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les écoles privées de la Ville. Il vous est proposé pour terminer de permettre au lycée Notre-Dame de participer à un projet scientifique. La Ville subventionnera une partie de ce projet et notamment un déplacement des élèves à Valence, dans le cadre d'ateliers de radioprotection, comme tous les ans. Cette année, le montant s'élève à 2 250 euros.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il est préalablement précisé que le paragraphe 2 de l'exposé des motifs doit être lu comme suit : « Au titre de l'année scolaire 2011-2012, la Ville a versé 1 792 756 euros pour les 2 387 élèves bouloonnais accueillis dans les écoles privées bouloonnaises sous contrat d'association, comprenant une participation supplémentaire de 60 000 euros destinée à renforcer l'apprentissage de l'anglais. »

L'action de la Ville en faveur de la scolarité des enfants handicapés est soulignée et il est confirmé que l'UEPEEPP intervient notamment auprès des familles rencontrant des difficultés. Il est indiqué que tout projet présenté par un lycée public serait susceptible d'être examiné au même titre que celui du lycée Notre-

Dame. Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Vous voyez qu'il s'agit d'un effort significatif consenti envers les écoles privées, et pour l'enseignement de l'anglais, puisque la Ville prend à sa charge les coûts relatifs aux salaires de 10 locuteurs natifs sur les 13, et héberge la totalité d'entre eux. Il était donc normal que nous rééquilibrons l'effort vers les écoles privées. La Caisse des écoles privées a bénéficié d'une augmentation de sa subvention compte tenu du remarquable travail qu'elle effectue. Enfin, nous augmentons le forfait de scolarité des élèves du privé, suivant un taux légèrement supérieur à l'inflation.

La délibération n° 9 est approuvée à l'unanimité.

10. Lutte contre le décrochage scolaire - Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions tripartites entre les quatre collèges publics bouloonnais, l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) et la Ville

M. Guy-René BAROLI, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Il s'agit d'une délibération importante, le décrochage scolaire étant un problème qui prend une ampleur toujours plus grande et nécessite une attention toute particulière. Je voulais rappeler que, dès 2011, à votre initiative et à l'initiative d'un certain nombre de Principaux de la Ville, nous nous sommes intéressés au décrochage scolaire.

La lettre de cadrage pour la préparation de la rentrée scolaire 2012 de l'Education nationale entérine le besoin d'une action renforcée et concertée contre le décrochage scolaire.

Dans ce contexte, les quatre collèges publics, l'Institut de formation, d'animation et de conseil (IFAC), le Centre communal d'action sociale et la Ville de Boulogne-Billancourt se sont rapprochés afin de développer trois dispositifs innovants de prévention du décrochage scolaire :

l'accompagnement des élèves identifiés dans un processus de décrochage scolaire,
l'accueil des exclus temporaires,
les modules d'alternance et parcours de responsabilisation.

Ces dispositifs s'inscrivent dans l'objectif commun de l'IFAC, de la Ville et des établissements secondaires de lutte contre le décrochage scolaire. Dans le cadre d'une sanction, il s'agit d'encourager la compréhension par le jeune du sens et de la gravité

de son comportement et de l'inviter dans le cadre des activités proposées par l'IFAC à retrouver de nouveau une place pleine et entière dans la communauté éducative.

Les parcours sont individualisés et l'élève signe au démarrage du dispositif un document l'engageant à le réaliser. Un livret de suivi est remis à l'élève afin de renseigner les différentes étapes de son parcours.

Je vous invite à autoriser le Maire à signer les quatre conventions tripartites établies entre les collèges publics, l'IFAC et la Ville.

En commission a été posé un certain nombre de questions. Il m'a ainsi été demandé si le projet de convention a été présenté dans tous les Conseils d'administration des collèges. C'est bien le cas. Concernant le collège cité en commission, aucune remarque n'a été émise sur le fond du dispositif décrochage scolaire, mais uniquement une question sur la durée de la convention. Le Conseil général s'intéresse également au décrochage scolaire. Il est associé dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. L'IFAC a été choisi en raison du marché que nous avons déjà conclu avec cet Institut. L'IFAC travaille sur la ville de Boulogne-Billancourt depuis un certain nombre d'années. Il a connaissance d'un certain nombre d'élèves victime du décrochage scolaire et mène des actions très positives dans les zones sensibles de la Ville. Il nous a donc semblé opportun de poursuivre cette collaboration.

Voilà les réponses que je tenais à apporter aux différentes questions qui ont été posées lors de la Commission des affaires générales.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il est confirmé à l'élue non inscrite que tous les collèges boulonnais sont concernés par le dispositif. La durée des conventions établies avec chacun des collèges est liée à la durée de la convention pluriannuelle d'objectifs établie entre l'IFAC et l'Education nationale qui prend fin en juin 2014.

Il est répondu aux différentes questions posées sur les critères de repérage et de suivi du décrochage scolaire et indiqué que, pour l'année 2010-2011, 117 élèves ont été signalés en absentéisme de niveau 1, à savoir un courrier envoyé aux parents après quatre demi-journées d'absence non justifiée, et 32 en absentéisme de niveau 2, cas plus graves de familles convoquées à l'Inspection académique. Il est enfin rappelé que les élèves boulonnais font dès l'école primaire l'objet d'un suivi particulièrement attentif de la part des assistantes sociales et infirmières scolaires. Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Y a-t-il des questions sur ce dossier du décrochage scolaire ? Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, je voulais poser une question concernant l'IFAC. L'IFAC a signé un marché avec la Ville il y a quelques années, ce qui l'amène à travailler notamment dans le quartier du Pont-de-Sèvres. A l'époque, nous avons mis fin à notre collaboration avec les associations BBADJ et Point d'appui pour ne conserver qu'une seule société s'occupant du suivi des jeunes du quartier. De mémoire, le marché de l'IFAC est déjà supérieur à l'addition des subventions de fonctionnement autrefois versées à ces deux associations.

Ma question est double. D'une part, serait-il possible de disposer d'un rapport sur les actions de l'IFAC au Pont-de-Sèvres ? Nous en avons parlé à l'occasion de la réunion sur les subventions. D'autre part, cette convention va-t-elle avoir un impact financier sur le marché de l'IFAC, d'un montant déjà très important ?

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres questions ? Non, il n'y en a pas. S'agissant de votre premier point, l'IFAC a déjà signé des conventions avec la Ville. En l'occurrence, l'IFAC signe également une convention avec l'Education nationale, puisqu'il s'agit d'un projet partagé entre l'Education nationale et la Ville. C'est à ce titre que nous signons cette convention tripartite IFAC-Education nationale-Ville de Boulogne-Billancourt.

Je ne saurais en revanche pas vous répondre s'agissant de l'impact financier. A priori, c'est l'Education nationale qui va gérer cela. Je vais vérifier ce point. Monsieur TELLINI n'est pas là. Il aurait peut-être pu nous répondre. Avez-vous vérifié si ce point est évoqué dans la convention qui est jointe ? Je ne vois pas ce point. Je remarque qu'il est fait mention des modalités d'exécution, du statut de l'élève, des assurances responsabilité civile. A priori, il n'y a pas de référence financière dans le modèle-type de convention Education nationale. Nous allons tout de même vérifier ce point. S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons mettre aux voix.

La délibération n° 10 est approuvée à la majorité.

Abstention : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mlle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT).

11. Piscine municipale - Avenants aux marchés de maîtrise d'oeuvre, de travaux et de location du bassin temporaire

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Courant 2012, suite à la découverte de nouveaux désordres et de leurs conséquences, vous avez été amenés à délibérer en mai puis en juillet 2012 pour autoriser le Maire à signer des

avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre, travaux et prestations intellectuelles.

Depuis l'été, de nouveaux désordres sont encore apparus qui se traduisent par des travaux supplémentaires dont vous avez la liste sous les yeux. Ces travaux rendus nécessaires conduisent à une augmentation non prévisible du coût des travaux et au report d'ouverture de l'équipement à fin février 2013.

Il vous est donc proposé ce soir d'autoriser le Maire à signer les avenants correspondants, dont le montant total est de 1 402 052 euros HT (soit 1 676 855 euros TTC), qui ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors de la Commission d'appel d'offres de vendredi 8 février 2013.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Une question a été posée sur la date d'ouverture, prévue début mars, mais suspendue à l'avis favorable de la Commission de sécurité. Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Les membres de la Commission des finances, par ailleurs membres de la Commission d'appel d'offres, ont fait part de la qualité du suivi de ce dossier. Ils ont souligné que les sommes déboursées par la Ville au titre des dommages devraient très légitimement être prises en charge par l'assurance. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur la piscine ? Il n'y en a pas. Nous croisons les doigts après la dernière phrase prononcée par Madame LAVARDE-BOEDA et par les membres de la Commission des finances à laquelle j'ai assisté. J'espère que nous serons remboursés, même si nous ne sommes pas remboursés de l'intégralité des 15,8 millions d'euros dépensés, puisque certains travaux ont trait à la mise aux normes des équipements (air notamment) et à l'agrandissement des vestiaires et d'autres aménagements. Il est donc logique que certaines sommes soient à notre charge.

J'espère toutefois que le tribunal nous donnera raison en ce qui concerne la reprise des malfaçons et erreurs commises en 2004. En effet, pour les contribuables, ces 15,8 millions d'euros auxquels s'ajoutent les 17 millions d'euros dépensés en 2004 font de cette piscine un équipement coûteux. Si nous l'avions su dès le départ, nous aurions pu la raser et nous aurions certainement pu obtenir un plus bel équipement, peut-être plus grand, pour une somme inférieure. C'est ainsi en tout cas. Il nous a fallu rattraper la situation. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 11 est approuvée à l'unanimité.

12. Contrat Olympique et Paralympique avec l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt - JO de Rio 2016 - Autorisation donnée au Maire de signer le contrat correspondant

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération vous propose de reconduire le contrat olympique et paralympique destiné à aider les athlètes de l'ACBB potentiellement sélectionnables aux prochains Jeux olympiques et paralympiques qui se dérouleront à Rio en 2016. Pour mémoire, nous avons mis en place le dispositif pour la première fois en 2011.

Ce contrat, qui prévoit d'accompagner ces athlètes de haut niveau dans leur préparation olympique ou paralympique, définit les obligations des uns et des autres et détermine également une typologie des aides susceptibles d'être accordées. Enfin, ce contrat est accompagné par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50 000 euros pour l'année 2013. Je vous propose donc d'approuver le contrat olympique et paralympique joint à la présente délibération et d'autoriser le Maire à le signer avec l'Athletic club de Boulogne-Billancourt.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est précisé que si l'ACBB est seule concernée par le contrat olympique et paralympique, c'est qu'aucun autre club bouloonnais ne compte aujourd'hui d'athlètes susceptibles de participer aux Jeux olympiques ou paralympiques.

La composition du comité de suivi est la même que celle de la commission d'attribution des bourses aux jeunes sportifs. Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Les mêmes éléments ont été précisés en Commission des finances, à savoir que tout licencié d'une structure bouloonnaise était susceptible de rentrer dans le contrat olympique, dès lors que cette discipline est olympique et qu'il est inscrit sur les listes sportives de haut niveau. La Commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur FUSINA.

M. FUSINA

Monsieur le Maire, le groupe @lternance votera cette délibération, mais je profite de l'occasion puisqu'il est question de sport

olympique pour émettre au nom du groupe la plus vive protestation contre le projet du CIO de supprimer la lutte comme discipline olympique en 2020. Nous trouvons cette décision absolument inacceptable. Une fois de plus, nous voyons dans cet acte la signature d'un CIO prêt à céder aux impératifs financiers et médiatiques.

M. BAGUET

Oui, on peut envisager une motion en faveur de la lutte. Personnellement, je n'avais pas connaissance de cette information. La décision de la suppression a-t-elle déjà été entérinée ou non ? Vous me dites que nous parlons de la lutte gréco-romaine et non de la lutte libre. Il est vrai que c'est aussi une forme de lutte. Nous nous associons en tout cas à votre protestation, Monsieur FUSINA. En attendant, je vous demande de vous prononcer sur le contrat olympique.

La délibération n° 12 est approuvée à l'unanimité.

13. PLU - ILE SEGUIN - engagement de la procédure de mise en compatibilité du PLU avec la déclaration de projet n°2 pour l'île Seguin

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet l'engagement de la procédure de mise en compatibilité de notre PLU avec la déclaration de projet numéro 2 pour l'île Seguin. Cette procédure, qui a été initiée par l'ordonnance du 5 janvier 2012 visant – vous allez rire – à la simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme entrée en vigueur le 1er janvier 2013, a pour objet de tenir compte du choix des Boulonnais qui ont été appelés à se prononcer au travers de la votation organisée du 21 novembre au 16 décembre dernier, opération qui ne vous a pas échappé ni dans ses modalités de fonctionnement, ni dans son succès.

Je vous rappelle, pour mémoire, que le 16 juin 2011, nous avons voté une révision simplifiée du PLU n°3 fixant les bases réglementaires pour l'aménagement de l'île Seguin à 310 000m² SHON maximum. A l'époque, le projet était composé de plusieurs tours et de différents programmes qui avaient des vertus et quelques défauts, notamment celui d'être très polémique et sujet à discussion. Pour autant, ainsi que vous le savez également, le Maire avait entendu l'appel des Boulonnais qui manifestaient une légitime impatience à voir évoluer le sort de l'île Seguin et qui souhaitaient la reconquérir. Tout en affichant sa fierté devant le programme qui avait été élaboré, il considérait que celui-ci devait être apaisé.

C'est dans cette idée qu'il avait été demandé à Jean NOUVEL de retravailler son projet et de proposer plusieurs versions qui ont été soumises au vote des Boulonnais. Aujourd'hui, nous savons que c'est le projet numéro 2 qui a été choisi, avec une formule urbaine respectueuse de l'île, un point haut, que l'architecte appelle « un château », un large belvédère qui permettra une vue

panoramique sur les coteaux et le bassin parisien et un programme culturel ambitieux.

C'est ce projet que nous devons aujourd'hui traduire en termes réglementaires dans le PLU, avec une procédure qui passera par une enquête publique qui aura lieu entre le mois d'avril et le mois de mai et qui permettra aux Boulonnais de s'exprimer, avant que nous ne revenions devant vous pour fixer définitivement le programme.

Mes chers collègues, je vous propose donc d'engager cette procédure de mise en compatibilité dès aujourd'hui.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a posé deux questions sur le phasage prévisionnel du processus et souhaite que dans la délibération soit mentionné avec précision le contenu du projet numéro 2. Monsieur MOUGIN vient donc de nous préciser que l'enquête publique se tiendra au cours des mois d'avril et de mai. Il nous a aussi été précisé qu'il s'agissait de la première fois que l'on utilisait ce procédé de révision du PLU. En fait, tous les éléments qui précisent le contenu seront présentés dans les documents d'enquête publique. J'ai cependant constaté que vous avez sur table le contenu du projet numéro 2 et ses éléments précis.

Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur le sujet ? Monsieur VINCENT, Monsieur GARDILLOU, Madame PINEAU, Madame VUETTE.

Mme PINEAU

Monsieur le Maire, mon cher collègue, vous nous présentez ce soir une délibération pour lancer la procédure de déclaration de projet sur l'île Seguin. Je ne reviendrai pas sur les déclarations que Madame BAUCHE et moi-même avons faites lors du Conseil municipal du mois de novembre 2012, lorsque vous nous avez présenté votre principe de votation. Nous estimions qu'elle était faussée dans sa présentation, orientée dans son choix, présentée entre Nouvel 1, Nouvel 2 et Nouvel 3, peu ouverte à la contestation, puisque les Boulonnais ne pouvaient pas voter contre votre projet. Si j'ose dire, dont acte. Les Boulonnais ont participé et nous devons aujourd'hui tirer les conséquences du vote que ce projet a recueilli.

Pour mettre en compatibilité le PLU que vous avez fait vous-même voter pour 310 000 mètres carrés SHON, il y a 18 mois à peine, avec le projet Nouvel 2, vous choisissez donc la voie de la déclaration de projet qui peut emporter d'office modification d'un PLU, dans les conditions prévues par l'article L123-7 du code de l'urbanisme, dont la rédaction a été modifiée par la loi Grenelle 2 puis par l'ordonnance du 5 janvier 2012, ainsi que Monsieur

MOUGIN l'a rappelé. Cet article est ainsi devenu l'article L123-14 qui va servir de base à votre projet.

Nous considérons que c'est relativement risqué, d'autant que c'est une procédure nouvelle, même si c'est tout à fait votre droit. En effet, les déclarations de projet existaient auparavant et l'expérience a montré qu'elles sont fréquemment contestées en droit de l'urbanisme. J'ai d'ailleurs trouvé un article très intéressant paru dans le Bulletin juridique du droit de l'urbanisme de 2006, page 410, qui résume bien tous les risques que présentent les déclarations de projet. Cet article a pour titre : « Déclarations de projet : l'hydre aux pieds d'argile ».

Pourquoi les déclarations de projet sont-elles souvent sources de contentieux ? Elles sont basées en fait sur l'intérêt général des opérations. Par définition, l'intérêt général est source de contestation et de contentieux. Une déclaration de projet a effectivement pour but de faire ressortir, à la lumière de l'enquête publique l'intérêt général du projet. Pour votre projet, il va donc falloir que vous le prouviez, notamment lors de l'enquête publique. S'agissant du projet musical du Conseil général, il n'y a pas de doute. L'intérêt général est évident. Toutefois, le projet musical du Conseil général est assez peu concerné par Nouvel 2.

En revanche, pour le cirque Madona BOUGLIONE et sa société immatriculée sur l'Île Seguin, où est l'intérêt général ? Où est l'intérêt général sur la galerie commerciale sur laquelle Unibail travaille ? Où est l'intérêt général concernant le multiplex cinéma ? Où est l'intérêt général concernant la tour de bureaux ? De même, où est l'intérêt général concernant la tour d'hôtel ? Une fois de plus, des risques contentieux importants existent.

Vous avez répondu partiellement au deuxième point de mon intervention, mais lorsque j'ai rédigé cette déclaration, ces éléments n'apparaissaient pas dans la délibération. Je considère que nous restons un peu sur notre faim avec cette délibération. Nous aurions en effet espéré que vous utiliseriez cette délibération non seulement pour nous annoncer une déclaration de projet, mais pour nous préciser l'ensemble de la procédure qui, au demeurant, est très bien décrite à l'article L123-14.2 du code de l'urbanisme. En effet, qui dit déclaration de projet dit enquête publique selon la procédure de l'enquête Bouchardeau. Cette enquête publique va porter sur la mise en compatibilité du PLU. Nous aurions aimé savoir quand elle sera lancée et pour combien de temps et quel sera le contenu du projet soumis. Je rectifie un peu ici mes déclarations, puisque vous nous répondez ce soir partiellement, mais ces éléments ne figuraient pas dans la délibération.

Enfin, mon troisième point a trait au fait que dans la délibération, vous mentionnez le fait que la desserte de l'Île Seguin sera assurée à l'échelle métropolitaine par le Grand Paris Express. Nous avons là une nouvelle difficulté, qui a surgi suite à la remise du rapport de Pascal AUZANET à la Ministre de l'égalité des territoires. Comme vous le savez sans doute et malheureusement, le nouveau gouvernement va remettre en cause des points importants du schéma d'ensemble du Grand Paris Express. Dans le document, dont le journal Libération a eu connaissance et que j'ai également à votre disposition si vous le souhaitez, il est prévu

que la ligne rouge, qui devait assurer la rocade autour de Paris en passant à l'ouest par le Pont de Sèvres s'arrêtera finalement à Saint-Denis Pleyel. Plus de desserte directe la Défense-Roissy désormais, puisqu'il faudra changer de train et reprendre la ligne bleue pour parcourir Saint-Denis Pleyel-Roissy. Sur l'est, la ligne rouge est également supprimée et remplacée par la ligne orange. Or celle-ci assurait la continuité avec le Pont de Sèvres.

S'agissant là de modifications substantielles au schéma d'ensemble du Grand Paris Express, le gouvernement vient de recevoir l'avis lui intimant de refaire la procédure d'enquête publique et certainement toute la procédure de débat public, ainsi que la commission de débat public. Il y a là une énorme source de retards dont nous ne sommes évidemment pas responsables, mais dont nous aurions pu tenir compte pour l'aménagement de l'Île Seguin. En effet, ainsi que le gouvernement l'a signifié, le calendrier de réalisation a été bien repoussé, puisque selon lui, la date de réalisation de 2030 paraît désormais la plus probable. Nous sommes loin de l'horizon 2018 que vous nous annonciez triomphalement lors des Conseils municipaux de 2012.

Nous parlons donc de 2030. Comment dès lors les publics des cinémas, du R4, des bureaux se rendront-ils sur l'Île Seguin ? On voit bien que tous les arguments que vous nous avez avancés lors de la présentation de la votation ne tiennent plus. On voit bien que tous les problèmes qu'engendrera votre projet en termes de fréquentation et de circulation sont encore parfaitement actuels et ne peuvent plus être résolus par ce Grand Paris Express. Vous allez évidemment voir tous ces problèmes resurgir au cours de l'enquête publique. Je vous remercie.

M. BAGUET

Merci, Madame PINEAU. Monsieur GARDILLOU.

M. GARDILLOU

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas reprendre les points qui ont déjà été évoqués par ma collègue. Je me demande simplement à quoi sert cette délibération. Le PLU de 310 000 mètres carrés est certes attaqué au tribunal, mais à terme, il fixera le droit à construire sur cette zone. Or, vous avez un projet à 250 000 mètres carrés, qui a été retenu lors de la dernière votation. Je ne vois pas vraiment quelle est l'utilité de lancer cette délibération et cette opération. Qui peut le plus peut le moins. Vous aurez à terme, si tout se passe bien, 310 000 mètres carrés constructibles. Je ne vois pas pourquoi vous revenez sur cela, alors que votre projet repose sur une constructibilité de 250 000 mètres carrés.

Mme VOUETTE

Monsieur le Maire, je tenais à vous dire que le groupe @lternance allait laisser la liberté de vote à ses membres, pour exprimer notre avis mitigé sur cette question. Vous savez que nous étions en faveur de la consultation des Boulonnais, mais défavorables aux conditions mises en œuvre pour cette votation. Maintenant que les Boulonnais se sont exprimés, il faut bien

réaliser le projet. Nous tenons tout de même à exprimer nos réserves sur le contenu et la manière dont cela s'est déroulé.

Nous vous rappelons notre souhait de mise en place de deux dispositifs. Le premier consisterait en une réflexion complémentaire de la Ville et des élus concernant le jardin sous verrière et son absence d'ouverture à l'heure actuelle sur la Seine. L'ouverture de la ville vers le fleuve serait tout de même intéressante et n'est pas prise en compte dans les projets. Le deuxième dispositif que nous appelons de nos vœux, ainsi que nous l'avons indiqué dans une tribune publiée dans le BBI, concerne la constitution d'un groupe de travail entre élus et responsables des associations sportives, afin d'affiner la programmation de l'équipement sportif prévu sur l'île Seguin.

M. VINCENT

Je voudrais compléter ce que vient de dire Monsieur GARDILLOU. Sur le plan strictement juridique, vous invoquez une procédure nouvelle pour une mise en conformité avec le résultat de la votation. Cette votation, dont la régularité est hautement douteuse, est sans effet juridique, puisqu'elle n'entre dans aucun des cadres prévus par le code des communes.

Ensuite, sur le plan du PLU, ainsi que l'a dit Monsieur GARDILLOU, le PLU actuel se trouve devant le tribunal administratif et le juge n'a pas encore statué sur sa régularité. Soit le juge décidera de rejeter le recours et le PLU s'appliquera : dans ce cas, nous ne voyons pas pourquoi vous vous engagez dans cette procédure nouvelle et risquée, qui, comme l'a relevé Dorothée PINEAU, fera peser un nouveau risque de contentieux. Soit ce PLU sera annulé, éventuellement en appel : nous retournerons alors au PLU précédent et il faudra engager une nouvelle procédure. C'est à ce moment-là seulement qu'on pourra le faire. Nous ne comprenons donc pas bien le sens de cette opération, qui nous paraît en fait plutôt dictée par l'envie de gesticuler et de donner l'impression de faire avancer un projet qui en est toujours au même point d'enlisement.

M. BAGUET

Merci, Monsieur VINCENT pour vos compliments. Monsieur MOUGIN pour répondre.

M. MOUGIN

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Pour répondre à Madame PINEAU, qui égrenait la liste des projets sur l'île pour en conclure qu'ils ne relevaient pas de l'intérêt général, j'ai plutôt l'impression que c'est l'agrégat de ces projets culturels ou à vocation culturelle et ce pôle destiné aux loisirs qui crée l'intérêt général. Il est clair qu'un cinéma est a priori une entreprise privée. Toutefois, lorsque vous intégrez au sein d'un même projet un cinéma, un pôle musical, un pôle d'art contemporain, un cirque dans une expression tout à fait moderne et ce sur tout le territoire de l'île, dont vous faites un pôle de destination en ouvrant une île aux Boulonnais qui n'ont jamais pu la fréquenter depuis les années 20, vous en faites bien évidemment un projet d'intérêt

général. Ce qui était un projet d'intérêt général dans la version précédente de notre PLU le demeure aujourd'hui.

Je ne sais même pas pourquoi on parle de l'intérêt général. Il est tellement évident et transpire par tous les pores de notre volonté. Je ne pense pas que la question se pose. La participation des Boulonnais à la votation montre aussi à mon sens à quel point cet intérêt est général dans la population.

J'aurais pu faire état du processus dans ma présentation, mais je souhaitais alléger nos débats. Je peux vous dire que le législateur, dans sa grande sagesse, a mis en place tout un processus avec le lancement de la procédure aujourd'hui, la constitution d'enquêtes, la consultation des personnes publiques associées, la désignation par le tribunal administratif d'un commissaire enquêteur, l'enquête publique qui aura lieu entre avril et le mois de mai, comme je vous l'ai dit, le dépôt du rapport et, d'ici la rentrée et au plus tard à l'automne, une délibération du Conseil municipal. En réalité, c'est une procédure très proche de celle que nous avons connue pour d'autres révisions simplifiées. Le processus va s'étaler entre ce jour et le quatrième trimestre de l'année, avec un vote en Conseil municipal. Nous reviendrons vers vous avec les observations des Boulonnais et du commissaire enquêteur. Nous vous les présenterons à ce moment-là.

Quant aux problèmes que rencontre le Grand Paris Express, c'est certes très préjudiciable pour l'ouest parisien et toute notre communauté d'agglomération. Toutefois, nous n'allons pas attendre que le gouvernement décide un jour de nous octroyer le retour du Grand Paris Express pour lancer les travaux. Nous n'allons pas garder l'île Seguin en friche jusqu'en 2030. Il nous faut avancer. A un moment donné, il faut arrêter d'être timoré et frileux et enfin lancer cette opération. Celle-ci ne dépend pas du Grand Paris Express.

En revanche, c'est grâce à cette opération et grâce à l'ambition du Maire et sa détermination à lancer cette opération et à en faire un véritable pôle de destination qu'enfin le Grand Paris Express passe par Boulogne. S'il n'y avait pas eu l'île Seguin, jamais le Grand Paris Express n'aurait traversé la Seine pour faire un arrêt au Pont de Sèvres. Il faut s'en souvenir. L'opération sera peut-être retardée, mais si nous avons eu un projet moins ambitieux et si demain, nous affichons une ambition moindre, le Grand Paris Express, qui est toujours susceptible d'être remis en cause, aurait repris la rive gauche et serait passé en face de chez nous. Nous aurions regardé au sens propre comme au sens figuré les trains passer.

Véritablement, je pense que c'est un très mauvais signe que de dire que, parce que le Grand Paris Express est quelque peu chahuté, nous devrions remettre en cause notre projet. Quant à moi, je n'ai pas envie de revoir l'abandon du projet par nos investisseurs, comme nous l'avons vu avec la Fondation Pinault qui est partie à Venise. Nous avons les investisseurs et nous les gardons, car eux travaillent pour l'intérêt de Boulogne-Billancourt.

Pourquoi cette délibération et ce schéma juridique ? Comme le disait JOFFRE, « je ne sais pas qui a gagné la guerre, mais je

sais qui l'aurait perdue ». En l'occurrence, je sais bien ce que vous auriez dit si nous n'avions pas pris acte du vote des Boulonnais, alors que le Maire s'est engagé publiquement en séance publique au mois de décembre, à tenir compte du choix des Boulonnais et à le traduire par une décision politique. En l'occurrence, si nous n'avions pas pris acte de cette décision politique par une délibération du Conseil municipal, on aurait pu nous accuser de duplicité.

Aujourd'hui, nous disons aux Boulonnais : « Nous vous avons entendus. Nous traduisons juridiquement votre volonté ». Effectivement, nous aurions pu conserver le PLU précédent, qui nous accordait une constructibilité plus grande. Face à la suspicion de certains – je ne fais pas preuve de mauvais esprit, mais je l'ai déjà entendu dire – sur notre volonté réelle, nous nous donnons les moyens juridiques de dire aux Boulonnais que leur volonté sera traduite juridiquement. Certes, la votation n'a qu'un intérêt politique, mais il était important de traduire la volonté des Boulonnais dans un acte de l'assemblée délibérante, un acte fondateur et marquant de notre volonté. Cela me semble indispensable dans le respect de ce qui a été exprimé au mois de décembre.

D'ailleurs, je me souviens parfaitement que certains de vos amis, lors des nombreuses réunions de concertation que j'ai animées, m'avaient posé la question : « Si vous modifiez votre projet et si vous diminuez la constructibilité sur l'île Seguin, traduisez-vous cette nouvelle constructibilité par un nouveau document d'urbanisme ? » J'avais répondu : « Oui, bien sûr. » Aujourd'hui, c'est ce que nous faisons et nous répondons ce faisant à certains de vos amis.

Enfin, s'agissant de l'ouverture du jardin vers la Seine, je rappelle que le jardin sous verrière n'est pas tourné vers la Seine, mais toute l'île sera ceinte d'une promenade basse qui permettra d'être en contact direct avec le fleuve sur tout le pourtour de l'île. C'est un élément majeur du projet. Il souligne le rapport des Boulonnais à leur fleuve, qu'ils ont du mal à s'approprier, car nous sommes très coupés de la Seine. C'est aussi un élément majeur sur un plan plus prosaïque. Cet élément de sécurité est exigé par les pompiers, qui en ont besoin comme voie de secours et de desserte le cas échéant.

M. BAGUET

Monsieur MOUGIN, je crois que vous avez été très clair et très précis. Je souhaiterais simplement apporter un petit complément. Je vous rappelle qu'en début de séance, trois documents vous ont été remis sur table : la délibération numéro 9 sur la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles privées, l'annexe PLU Ile Seguin et une troisième délibération sur le personnel communal – mesures diverses. Je vous invite à bien prendre connaissance de cette annexe jointe à cette délibération.

Monsieur MOUGIN, vous avez tout dit. Pour répondre à la question concernant la date de l'enquête publique et sa durée, je vous dirai, Madame PINEAU, que cela dépend du tribunal administratif. A priori, dans nos projections, avec l'approbation ce soir de cette délibération, nous prévoyons une enquête publique qui

démarrerait à la mi-avril, mi-mai. Nous serons alors en pleine période de vacances scolaires. Il conviendrait donc peut-être de rallonger la période d'enquête publique. Ce n'est en tout cas pas un point qui nous inquiète ou nous perturbe. Si le Président du tribunal administratif le décide, nous nous y plierons bien volontiers. L'idée est de pouvoir effectivement poursuivre dans le déroulement du calendrier et nous permettre d'arriver assez vite à l'approbation de la déclaration de projet par notre assemblée municipale.

Je voudrais simplement ajouter un mot concernant l'esprit qui nous anime. Ainsi que l'a rappelé Gauthier MOUGIN, l'objet de cette délibération, c'est simplement le respect de la parole donnée aux Boulonnais. Les Boulonnais se sont prononcés massivement sur l'île Seguin. De toute évidence, nous ne devons pas habiter la même ville. En effet, je n'arrête pas de croiser des Boulonnais qui me disent : « Monsieur le Maire, je n'ai pas voté pour le projet 2, mais maintenant que les Boulonnais ont choisi, je vous soutiens. Il faut que cela avance. On compte sur vous. Il faut aller au bout. » Voilà ce que j'entends toute la journée.

Je suis très présent sur le terrain et j'assiste à de nombreuses manifestations. Je rencontre énormément de Boulonnais et les habitants sont globalement contents. Je l'ai toujours dit. Ils étaient impatients de voir le projet sortir de terre. Ils sont fiers de ce festival que représente le pôle culturel que nous allons proposer. Il va tout simplement déplacer le centre de gravité culturel de Paris vers l'ouest et s'inscrira dans cette grande vallée de la culture, appelée de ses vœux par le Président du Conseil général et à l'époque par le Ministère de la culture. Je rappelle qu'une délibération a été prise par le Conseil général pour 30 millions d'euros d'investissements sur les jardins Albert Kahn, qui viendront encore enrichir cette vallée de la culture. Je pense que nous pouvons effectivement en être fiers.

C'est une très bonne chose pour nous. Cette votation a de plus le mérite d'accélérer la réalisation. Nous constatons en effet une sorte d'emballement sur le projet de l'île Seguin. Lundi dernier, avec des responsables de la mairie, nous avons rencontré l'investisseur américain, venu spécialement de New-York pour déjeuner avec nous et passer du protocole à la promesse. Il voulait tout acheter sur l'île. Je lui ai dit que nous avons déjà pris des engagements par ailleurs et que nous étions très attachés à l'aspect culturel du projet. Ce matin, j'ai rencontré le PDG d'une très grande société qui est intéressée. Demain, je rencontre un autre PDG avec lequel nous sommes en protocole. Il souhaite très rapidement que nous signons une promesse. Les notaires de Madona BOUGLIONE ont rencontré ceux de la SAEM et de la Ville lundi.

Ca y est : le projet de l'île Seguin est parti. Je crois qu'il faut arrêter de mener des combats d'arrière-garde. Les Boulonnais ne supportent plus cette remise en cause permanente. Nous avons un projet ambitieux qui fait plaisir à tout le monde. Nous inaugurons les locaux de Technicolor récemment à Boulogne-Billancourt, en présence de la Directrice de cabinet de la Ministre de la Culture et de tous les représentants du monde du cinéma. Tous sont venus me féliciter. Le patron du CNC et les représentants des fédérations du cinéma m'ont dit que ce que nous fai-

sions à Boulogne-Billancourt pour l'Île Seguin était fantastique, que cela allait permettre de respirer, alors que les investissements culturels s'effondrent partout dans le pays. Je crois vraiment que nous ne devons pas rencontrer les mêmes personnes.

C'est en tout cas ce que j'ai entendu tout au long de la matinée de mardi matin. La Directrice de cabinet m'a dit que la Ministre s'intéressait de près au projet, ce qui est très bien. Je lui ai dit que j'étais à sa disposition et que je pouvais le lui présenter très rapidement si elle le souhaitait. Il est assez incroyable de voir ce décalage entre ces discours et ceux que j'entends ici, où l'on conteste, où l'on chipote sur la votation. Au final, 17 500 personnes se sont prononcées. C'est maintenant acté. Nous déroulons et nous avançons. Nous ne revenons pas en arrière, ainsi que le disait Gauthier MOUGIN, au moment où la Fondation Pineau avait délaissé le projet. Nous sommes maintenant tournés vers l'avenir et nous apportons un plus à notre commune.

Je vais donc mettre cette délibération au vote parce que je pense que Gauthier MOUGIN a bien répondu à toutes les interrogations qui ont été formulées. Je regrette encore une fois ces réserves. Nous devrions plutôt nous enthousiasmer, car décidément, des projets avancent. Des réalisations se font jour. Les mêmes font état aujourd'hui de leurs réserves. Encore une fois, je pense que nous n'avons pas la même vision de la politique, à savoir tout faire pour l'épanouissement de nos concitoyens et l'avenir d'un territoire à partager avec le plus grand nombre.

La délibération n° 13 est adoptée à la majorité.

Abstention : 6 (Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Contre : 9 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT).

14. Autorisation donnée au maire pour démolir un bâtiment communal, 24 rue Emile-Landrin

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers Collègues,

Cette délibération a pour objet de donner une autorisation au Maire de démolir un bâtiment communal qui est situé 24 rue Emile Landrin, acquis par voie de préemption au moment de sa cession par sa propriétaire d'alors. Ce terrain représente la dernière opportunité pour la Ville d'opérer à terme une ouverture vers l'îlot actuellement en devenir constitué du CTM, du collègue Jacqueline Auriol et du terrain qui a fait l'objet d'une cession à la société OGIC.

De plus, ce bâtiment que nous avons acquis se trouve dans un état très dégradé d'insalubrité avancée. Il est inoccupé depuis plus de 10 ans. La propriétaire de l'autre parcelle qui fait face à ce terrain attend cette démolition pour pouvoir elle-même réhabiliter sa propriété.

Nous vous demandons donc de bien vouloir autoriser le

Maire à déposer un permis de démolir sur ce bâtiment.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Je voulais poser deux petites questions sur des détails autour de cette délibération. Vous nous dites que la Ville a exercé son droit de préemption en décembre 2012. Je voudrais savoir combien elle a payé ce bien. J'aurais aussi voulu savoir qui est propriétaire de la parcelle 159, cet élément étant intéressant par rapport au plan qui nous a été remis.

M. BAGUET

Nous vous répondrons lorsque nous aurons trouvé l'information.

M. MOUGIN

S'agissant du nom de la propriétaire, je ne sais pas si je peux le prononcer en public.

M. BAGUET

Non.

M. MOUGIN

C'est une propriété privée familiale.

M. BAGUET

Madame PINEAU, nous vous transmettons le nom de la personne propriétaire. Ne vous inquiétez pas.

Mme PINEAU

Je ne savais pas que nous avions vocation à donner de l'espace aux propriétés privées, mais ce n'est pas grave.

M. BAGUET

Nous nous donnons surtout de l'espace à nous-mêmes.

Mme PINEAU

Ensuite, j'aurais aimé savoir combien la Ville a payé pour ce terrain.

M. BAGUET

Nous vous transmettrons aussi cette information. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets donc la délibération aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. Terrain Thiers/Vaillant - Cession d'un terrain à la société OGIC - Augmentation de la SHON constructible - Complément au prix de vente - Autorisation donnée au Maire pour signer tous actes afférents

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Avec cette délibération, nous ne quittons pas le quartier, puisque nous restons à l'angle de la rue Thiers et de l'avenue Edouard Vaillant. Vous vous souviendrez que nous avons cédé à la société OGIC un terrain afin qu'elle y construise du logement et des bureaux. Un prix avait été fixé pour les logements en fonction de la SHON qui pouvait être développée sur ce terrain, avec un plancher. Ce plancher a été atteint et même dépassé. La convention qui a été signée prévoyait que la Ville participe aux bénéfices du promoteur en fonction de la SHON supplémentaire. Evidemment, cette SHON supplémentaire dégagée par le promoteur reste dans une enveloppe matérielle et un étage identiques. Le projet n'a donc pas pris un étage supplémentaire et reste conforme aux éléments figurant dans le permis de construire et au projet accepté par les riverains. C'est une somme de 457 713 euros HT qui est appelée à revenir dans les caisses de la Ville.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ainsi que l'élue non inscrite n'ayant pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Oui, Monsieur BARBOT et Madame PINEAU.

Mme PINEAU

Je souhaitais simplement apporter une explication de vote. Dans la mesure où nous étions opposées à cette opération, puisque nous aurions souhaité qu'y soient réalisés des terrains de

sport, nous voterons aussi contre cette délibération, même si nous en comprenons bien l'intérêt.

M. BARBOT

Je comptais profiter de cette délibération pour vous interroger sur la copropriété 32 bis avenue Edouard Vaillant, mais la question a déjà été posée par Madame VOUETTE. Je voudrais toutefois profiter de la présence dans la salle des copropriétaires de cet ensemble pour vous signaler que la réponse de Monsieur TELLINI ne les a pas convaincus. Vous dites que ce n'est pas du ressort de la mairie, mais l'autorisation accordée par la mairie de créer un nouveau local commercial sans l'accord de la copropriété est bien du ressort de la Ville et la non régularité des travaux par rapport au plan de masse projeté est aussi du ressort de la Ville. Cela fait un an et demi que les copropriétaires demandent à être reçus pour pouvoir exposer leurs arguments. Je vous avais écrit il y a un mois et demi pour relayer leur demande.

M. BAGUET

Monsieur BARBOT, nous n'allons pas polémiquer.

M. BARBOT

Ce n'est pas pour polémiquer.

M. BAGUET

Ne vous inquiétez pas. Je me suis rendu sur place. Vous n'avez peut-être pas entendu la réponse de Monsieur TELLINI, mais je me suis rendu sur place. C'est un vieux dossier contentieux qui est compliqué. Nous n'allons pas le régler ce soir. Je mets donc aux voix la délibération.

La délibération n° 15 est approuvée à la majorité.

Contre : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

16. Structures d'accueil de la petite enfance - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La présente délibération a pour objet l'approbation d'une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) se rapportant aux structures municipales de la petite enfance.

Il s'agit de renouveler la convention échue le 31 décembre dernier, permettant à la Ville de bénéficier de subventions de fonctionnement conséquentes au titre de la prestation de service

unique PSU. La CAF propose de reconduire le partenariat pour les quatre prochaines années, soit jusqu'au 31 décembre 2016. A cette fin, il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer cette nouvelle convention qui court jusqu'au 31 décembre 2016.

Mm BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à une question du groupe @lternance, il est rappelé que, dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Ville soutient aussi la création de places de crèche dans le secteur privé, en achetant des places dans différentes structures. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur le sujet ? Je souhaitais revenir sur les propos de Monsieur GARDILLOU, qui revenait sur le bilan de notre mandat. Je voudrais rappeler que la première convention CAF 2005-2008 a permis de créer en quatre ans 90 places de crèche. La deuxième convention CAF 2009-2012 a permis de créer 360 places de crèche, soit quatre fois plus que pendant le mandat précédent. La convention 2013-2016 va permettre de créer 330 nouvelles places de crèche. Au total, ce sont donc 690 places qui auront été créées en six ans, contre 90 en quatre ans au cours de la précédente mandature. Je suis très fier de ces chiffres et j'attends avec impatience le forum de la petite enfance qui aura lieu samedi pour pouvoir annoncer ces chiffres à toutes les mamans enceintes qui seront nombreuses à assister à ce forum. Je mets donc aux voix la délibération. Personne n'est donc contre les places en crèche. Merci de cette unanimité.

La délibération n° 16 est approuvée à l'unanimité.

17. Structures d'accueil de la petite enfance - Délégations de service public - Approbation du principe de délégation de service public - Autorisation donnée au Maire de lancer les consultations correspondantes

Mme Marie-Anne BOUEE, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Je vous appelle ce soir à vous prononcer sur deux projets visant la mise en délégation des d'équipements municipaux dédiés à la petite enfance. Le premier projet concerne trois structures multi-accueil disposant chacune d'une capacité d'accueil de 20 berceaux. Ces structures sont aujourd'hui gérées par le secteur privé, sur le fondement de marchés de prestation de services, dont l'échéance est proche. Il s'agit de modifier le mode de gestion et de mettre en place une délégation de service public unique pour les trois établissements, afin de mieux protéger les

intérêts de la Ville en termes de coûts et de contrôle de services.

Le second projet concerne une crèche d'une capacité de 60 berceaux en cours de construction sur la ZAC Seguin-Rives de Seine. Il s'agit ici de préparer l'organisation du service à rendre dans cette nouvelle structure en perspective de sa mise en exploitation prévue pour le début de l'année 2015.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 17 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Mes chers collègues, je vous propose de revenir aux délibérations 6 et 7, dans la mesure où Madame BELLARD nous a rejoints. Elle nous représentait dans une manifestation et je l'avais autorisée à quitter notre assemblée.

6. Révision des tarifs d'occupation du domaine public et diverses redevances - tarification des activités proposées à la population - Dispositions complémentaires aux délibérations n°4 et n°5 du 13 décembre 2012

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet de compléter les délibérations qui ont été passées en fin d'année dernière en créant des tarifs qui n'avaient pas été vus, notamment pour les clubs séniors, avec des sorties libres d'une journée entière ou des sorties libres d'une demi-journée, en permettant la réalisation de mini-séjours, organisés par la Direction de la jeunesse et encadrés par les animateurs des centres de loisirs, de façon à répondre au mieux aux besoins des familles sur des séjours de courte durée.

Par ailleurs, il est proposé aussi des tarifs nouveaux pour des séjours de vacances de courte durée organisés par les prestataires. Enfin, trois propositions vous sont soumises concernant la piscine, avec la création d'une carte magnétique et une grille de tarifs complétée et modifiée. Enfin, les tarifs de l'Espace Landowski ont été réexpliqués dans cette délibération, afin de lever toute ambiguïté sur ce que nous avons voté dernièrement.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souhaite que lui soient rappelés les tarifs 2012 des activités aquatiques et demande à connaître le nombre d'enfants fréquentant les cours collectifs. Le tarif des cours collectifs enfants s'élevait en 2012 à 7,80 euros pour les Boulonnais et 8,80 pour les non Boulonnais. Au trimestre, le coût s'élève à 76 euros pour les Boulonnais et 84 euros pour les extérieurs. A l'année, le coût est de 227 euros pour les Boulonnais et 250 euros pour les non Boulonnais. Le nombre d'enfants inscrits en cours collectifs a été de 504 en 2009-2010, 511 en 2010-2011 et 493 en 2011-2012. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt, ainsi que l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur la mise à disposition à titre gracieux de l'Espace Landowski pour les associations boulonnaises subventionnées. Il a bien été rappelé que cette délibération ne modifiait en rien la mise à disposition de salles aux associations comme cela figure dans la délibération numéro 5 du 13 décembre 2012. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci pour les réponses apportées aux questions. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Il s'agit simplement d'un ajustement. Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est approuvée à l'unanimité.

7. Prestations de transport en commun de personnes - Appel d'offres ouvert - Autorisation donnée au Maire pour signer le marché à bons de commande correspondant

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Maire à lancer la consultation de manière à réaliser les prestations d'autocars. Il faut savoir que ces prestations permettent aux écoles publiques d'effectuer un certain nombre de sorties, ainsi qu'aux centres de loisirs, aux services municipaux et à d'autres organismes ou associations présentant un caractère d'intérêt communal, comme les écoles privées, le CCAS, les structures sportives, culturelles, etc. Il faut savoir que cela représente 6 500 prestations d'autocar par an.

Il vous est donc proposé d'autoriser le lancement de cette consultation. Merci.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est confirmé que conformément à l'article L2122-21.1 du code général des collectivités territoriales, la procédure de passation du marché n'est pas encore engagée. La commission d'appels d'offres n'a donc pas eu à se prononcer. Le groupe @lternance souhaite connaître le nombre de prestations de transport effectuées. Plus de 2 100 transports sont effectués en moyenne dans le cadre du marché en cours. Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je voulais apporter une petite correction. Nous avons une moyenne pour le privé, car les 6 500 déplacements concernent les trois sociétés prestataires privées sur trois ans, soit une moyenne de 2 181 transports privés par an, plus 1 860 transports municipaux. Nous en sommes donc à plus de 4 000 transports par an, dont une moitié est publique et l'autre privée, en gros. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 7 est approuvée à l'unanimité.

18. Personnel Communal - Mesures Diverses

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Cette délibération comporte six points. Le premier concerne la traditionnelle actualisation du tableau des effectifs, se trouvant en annexe 1. Il concerne 33 postes budgétaires. Le deuxième concerne le renouvellement du contrat du médecin de prévention rattaché à la Direction des ressources humaines ainsi que le recrutement d'un agent sur l'emploi de Directeur de département vie de la cité pour une durée de trois ans. Pour le point numéro 3, il vous est proposé de mettre à disposition de l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt un directeur territorial à hauteur de 30 % de son temps de travail pour une durée de 1 an avec effet au 1er mars 2013. Pour mémoire, je vous rappelle que nous avons voté lors du Conseil municipal du 18 octobre 2012 la mise à disposition de l'Office du tourisme de cet agent à hauteur de 50 % de son temps.

Le point 4 vise le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les agents non titulaires. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel, prévu par la loi du 12 mars 2012 et pouvant s'appliquer jusqu'au 12 mars 2016 inclus. L'accès à l'emploi titulaire peut avoir lieu selon trois voies : la sélection professionnelle, le concours réservé et le recrutement réservé sans concours, les agents non titulaires devant remplir certaines conditions. Pour la mise en place de ce dispositif, il y a lieu d'établir un rapport sur la situation des agents remplissant les conditions. Ce rapport doit

être présenté en CTP, ce qui a été fait le 14 février. Il établit un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, qui doit également être présenté au CTP. Ceci a également été fait le 14 février.

Au regard de ce rapport, adopté en CTP à l'unanimité, 54 agents sont susceptibles d'accéder au dispositif (44 sont en activité et 10 ne font plus partie de nos effectifs). Compte tenu de nos besoins et de nos objectifs de gestion prévisionnelle des effectifs, il est proposé de n'ouvrir au recrutement réservé qu'autant de grades que la Ville a d'agents en activité. Sur les 44 agents ainsi concernés, 9 sont positionnés sur des fonctions non pérennes qu'il vous est proposé d'exclure du dispositif. Pour les 35 autres agents, quatre peuvent bénéficier de l'accès au recrutement réservé sans concours. Il vous est proposé de les nommer dès cette année. Sur les 31 agents restants, il est proposé d'ouvrir autant de grades et d'emplois que nous avons d'agents en activité et ce, dès cette année.

Sur cette base, il vous est proposé d'approuver le programme joint en annexe 3.

Concernant l'organisation des sélections professionnelles, le Conseil d'administration du CIG, qui a eu lieu lundi dernier, a délibéré sur les tarifs afférents et sur un projet de convention qui sera mis à la disposition des collectivités. Le calendrier prévisionnel des sélections n'est pas connu à ce jour. Il vous est néanmoins proposé de retenir cette option de conventionnement et d'autoriser le Maire à signer cette convention, selon le modèle approuvé par le Conseil d'administration du CIG le 18 février et que vous avez sur table. C'est la modification qui a été introduite dans cette délibération.

Le cinquième point très important concerne la révision du régime indemnitaire. Nous avons approuvé en février 2010 un régime indemnitaire structuré en trois parts pour une durée de trois ans. Ce protocole ayant cessé de s'appliquer au 31 décembre 2012, il convenait d'adopter un régime pour les prochaines années. Nous avons fait le choix d'y intégrer de nouvelles réflexions, dans le cadre d'un système rénové. La période qui vient de s'achever ayant été marquée par une modernisation de la politique des ressources humaines et, d'autre part, par notre volonté d'améliorer le pouvoir d'achat des agents de la Ville et plus particulièrement ceux dont la rémunération est la plus modeste, nous avons souhaité nous inspirer de ces réflexions pour l'élaboration de ce nouveau régime indemnitaire.

Un dialogue social soutenu et approfondi avec plus d'une dizaine de réunions de groupe de travail, auxquelles ont participé les organisations syndicales et l'administration, a permis d'élaborer un projet de protocole d'accord présenté et soumis pour avis au CTP du 14 février dernier et qui a été approuvé à l'unanimité, ce dont nous pouvons vraiment nous féliciter. Le dispositif retenu repose sur trois axes prioritaires : une application à toutes les filières, l'instauration d'un système en deux parts dont une est subdivisée (nous en revenons donc à un système à trois parts) et une démarche pluriannuelle 2013-2016.

La délibération qui vous a été remise vous apporte toutes les

informations techniques sur la mise en place de ce régime. Je vous ferai grâce de toutes les informations. Le dernier point concerne un protocole transactionnel entre la Ville et l'ancien Directeur de l'urbanisme, de l'aménagement et du logement, Monsieur M... La nouvelle organisation de l'ensemble des Directions de la Ville et notamment la modification substantielle du périmètre d'intervention du poste et les conséquences en résultant, comme la suppression dudit poste, ont fait l'objet d'un avis favorable du CTP du 11 octobre 2012 et de l'approbation du Conseil municipal du 18 octobre 2012.

Monsieur M... a refusé la proposition de reclassement sur un autre poste. Il a été mis en route une procédure de licenciement. Les parties ont décidé de se rapprocher et ont convenu d'un protocole transactionnel mettant fin au contrat de cet agent. Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer ce protocole transactionnel. Je vous remercie.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Concernant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, il est précisé que les neuf agents remplissant les conditions d'accès au dispositif, mais exclus de son bénéfice sont positionnés sur des fonctions qui ne sont pas pérennes et ne correspondent donc pas aux besoins de la Ville et à ses objectifs de gestion prévisionnelle. Les agents concernés conservent le bénéfice de leur CDI. Les postes de tous les autres agents en activité remplissant les conditions d'accès au dispositif sont ouverts à la sélection professionnelle.

Concernant le protocole transactionnel à signer avec Monsieur M..., il est précisé que sera vérifié le point juridique concernant les annexes. Il résulte de cette vérification que ce point relève de la circulaire du 6 avril 2011 et n'oblige l'organe délibérant qu'à se prononcer sur les éléments essentiels du protocole. Ces annexes sont en effet des éléments à intervenir.

Sur le poste jusqu'alors occupé par Monsieur M..., il est procédé à la réintégration de droit d'un fonctionnaire titulaire qualifié en aménagement et en urbanisme.

Avis favorable de la Commission ; les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt ainsi que l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable de la Commission, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt, @lternance et l'élue non inscrite ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur VINCENT, Madame BAUCHE et Monsieur TISSEYRE.

M. VINCENT

Je voulais apporter une explication de vote. Nous demandons un vote par division. Sur les points 1,4 et 5, nous voterons pour. Sur les points 2, 3 et 6, nous nous abstiendrons.

Mme BAUCHE

Monsieur le Maire, je veux vous faire part d'un regret. Au mois d'octobre, je m'étais étonnée du jeu de chaises musicales à l'intérieur et autour des services, puisque les Directeurs valseaient aussi. Je vous avais demandé si tout était bien en règle concernant la promotion des agents, leur plan de carrière, etc. Vous m'aviez assuré que tout se passait très bien et que tout cela avait eu lieu dans le cadre du projet proposé par le Directeur général des services.

Ayant enfin obtenu le nouvel organigramme, j'avais noté qu'il manquait quelques postes d'importance, comme le Directeur de l'urbanisme. Je vois – catastrophe – que l'on a remplacé le Directeur de l'urbanisme par une Directrice ou un Directeur. Le premier licencié conteste. C'était évident. Même si l'on a changé très symboliquement le titre, le nouveau Directeur étant devenu Directeur de l'urbanisme et du développement durable, il était clair que ce n'était pas tellement différent du poste de Directeur de l'urbanisme et de l'aménagement. Vous alliez de toute manière vers un problème.

Vous avez eu relativement de la chance d'être parvenu à une transaction et de ne pas avoir eu à subir un passage devant les prud'hommes, comme cela peut être le cas pour nous dans le privé. Cela aurait pu vous coûter – ou plutôt aux Boulonnais – beaucoup plus cher.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais apporter une explication de vote. Nous demandons un vote par division et nous voterons pour les points 1, 3, 4 et 5 et contre le point numéro 2 et nous ne participerons pas au vote sur le point numéro 6.

M. BAGUET

Vous êtes donc pour les points 1, 3, 4 et 5, contre le point 2 et vous ne participez pas au vote sur le point 6. C'est noté. Je mets aux voix la délibération, en fonction des explications de vote fournies par Monsieur VINCENT et Monsieur TISSEYRE.

Vote par article :

Article 1 : approuvé à la majorité

Abstention : 3 (Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Article 2 : approuvé à la majorité

Abstention : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Contre : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

Article 3 : approuvé à la majorité

Abstention : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Articles 4 et 5 : approuvés à la majorité

Abstention : 3 (Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Article 6 : approuvé à la majorité

Abstention : 12 (M. Jean-Pierre FOURCADE, Melle Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, M. Eric VINCENT, M. Gérard ASKINAZI, Mme Catherine KLEIN, M. Guillaume GARDILLOU, M. Pascal FOURNIER, M. Mathieu BARBOT, Mme Dorothee PINEAU, Mme Agnès BAUCHE, Mme Rosaline LAUREAU).

Ne prennent pas part au vote : 5 (Mme Marie-Hélène VOUETTE, M. Marc FUSINA, Mme Judith SHAN, M. Jean-Michel TISSEYRE, Mme Martine EVEN).

19. GPSO - Convention de mise à disposition de la commune de Boulogne-Billancourt du service de la direction des parcs et jardins et paysages de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest pour les missions relevant du domaine communal - Approbation du projet de convention - Autorisation donnée au Maire pour la signer

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Par convention du 21 décembre 2010, la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest et la Ville ont convenu de la mise à disposition du service des espaces verts de GPSO pour les missions relevant de la compétence communale.

Dans un souci de plus grande clarté et d'efficacité, le dispositif a été précisé dans la convention du 18 janvier 2012 dont l'autorisation de signature a été donnée au maire par délibération du 17 novembre 2011.

Je vous rappelle que la communauté d'agglomération met à disposition de la Ville la direction des parcs, jardins et paysages pour l'entretien des espaces verts des domaines publics et privés communaux non transférés tels que les massifs et arbres de cours d'établissements scolaires et de petite enfance, des crèches, des équipements sportifs ou encore des cimetières.

Certaines de ces prestations sont confiées à des prestataires dont le coût est refacturé à la Ville par la Communauté d'agglomération. Or, Grand Paris Seine Ouest et la Ville ont décidé fin 2011 de constituer un groupement de commandes en vue de la passation des marchés relatifs à diverses prestations d'entretien des espaces verts afin de réaliser des économies d'échelle et de rationaliser l'action administrative en ne lançant qu'une seule

consultation pour les sept villes membres de la Communauté d'agglomération.

La Direction des parcs, jardins et paysages de la communauté d'agglomération assurera les missions de coordonnateur du groupement, exécutera les marchés et attestera du service fait. De son côté, la Ville aura en charge l'inscription sur son budget des crédits nécessaires à l'exécution des marchés et le paiement des factures.

Pour prendre en compte ces groupements de commandes, qui diminuent d'autant les remboursements demandés par la communauté d'agglomération au titre de l'entretien des espaces verts communaux, la mise à disposition de la direction des parcs, jardins et paysages a été modifiée comme cela est mentionné dans la délibération.

Les personnels mis à disposition seront placés sous l'autorité fonctionnelle du Maire qui leur transmettra toutes instructions nécessaires à l'exécution de leurs tâches et contrôlera le service exécuté.

Un suivi de l'application de la convention sera assuré par un comité de suivi à parité de deux représentants désignés par le Maire et de deux représentants désignés par le Président de la Communauté d'agglomération. Ce comité établira un rapport annuel.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au Conseil de bien vouloir approuver le texte de cette nouvelle convention de mise à disposition de la Ville de la Direction des parcs, jardins et paysages de GPSO et d'autoriser le Maire à la signer.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance souligne la complexité du dispositif de mise à disposition de personnel et de refacturation entre GPSO et la Ville. Des précisions sont demandées sur les modalités de fixation de remboursements dus par la Ville. Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe Unis pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur l'opportunité de la délibération. Il a été précisé qu'en fait, GPSO a compétence pour s'occuper des espaces verts ouverts à tous, à savoir les squares et ronds-points. En revanche, restent à la charge de la Ville les espaces verts situés à l'intérieur de son patrimoine, les cours d'écoles, les crèches et maisons de retraite. La Commission des finances a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette convention plutôt classique ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est approuvée à l'unanimité.

20. Prévention - Sécurité - Politique de la Ville - Animation sociale des quartiers - Subventions - Autorisation donnée au maire de solliciter des financements et de signer les actes afférents

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

Dans cette délibération, il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès de tous les organismes et instituts susceptibles d'en attribuer, c'est-à-dire auprès du FIPD pour l'extension du système de vidéo protection, auprès de la CAF pour le soutien aux actions menées par le centre social de la ville, auprès du Conseil régional d'Ile-de-France pour soutenir l'animation sociale des quartiers et la lutte contre les exclusions et enfin auprès de l'Etat, de la Région et du Département pour soutenir la médiation, la prévention et la protection des publics fragiles, via la mission prévention-sécurité liée aux actions menées dans le cadre du CLSPD.

Je précise à toutes fins utiles que la Ville a décidé de renforcer la coordination des actions de prévention et de sécurité dans le cadre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance. A votre demande, Monsieur le Maire, un service a été créé au mois de décembre 2012. Il sera chargé notamment de l'élaboration du diagnostic local de sécurité, qui a démarré il y a déjà quelques jours. A la suite de ce diagnostic, ce service sera chargé de la mise en place et du suivi d'une stratégie territoriale de sécurité.

M. BAGUET

C'était un point important. Il fallait le rappeler.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

En réponse à la question du groupe @lternance, il est indiqué que l'IFAC gère le centre social dans le cadre d'un marché public conclu avec la Ville. Le groupe @lternance demande à ce que lui soient communiqués les statuts de l'IFAC. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Nous vous transmettrons les documents concernant l'IFAC. Il me semble cependant que l'IFAC est partenaire de la Ville depuis 1975. Cela doit donc faire 38 ans que l'IFAC travaille avec la Ville sur divers projets. C'est donc un organisme que nous connaissons bien et que les Maires successifs connaissent bien. Monsieur TISSEYRE

M. TISSEYRE

En complément de ce que vient de dire le Rapporteur, je voulais insister sur le fait que notre groupe était très intéressé par le processus qui a été mis en place autour de la vidéosurveillance. Monsieur TELLINI nous avait fait une suggestion à ce propos. Nous sommes toujours en attente. Nous souhaiterions pouvoir profiter d'une visite ou d'une explication.

M. BAGUET

Nous nous étions effectivement engagés. Monsieur TELLINI, il faut tenir notre engagement à faire visiter le centre de surveillance par vidéo protection par petits groupes. Pourquoi est-ce impossible ? C'est illégal ? Il faut donc être agréé. Nous allons voir ce qu'il est possible de faire. Nous verrons si c'est effectivement illégal. Pour l'heure, on me dit que c'est illégal et nous allons voir comment régler ce problème. Respectons la légalité. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 20 est approuvée à l'unanimité.

21. Fonctionnement des équipements culturels municipaux - Subventions - Autorisation donnée au Maire pour solliciter des financements auprès de l'État, de la Région, du Département et de tous les autres partenaires institutionnels, et signer les actes afférents

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Dans cette délibération, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des financements auprès de l'Etat, de la Région et du Département ainsi que de tous les autres partenaires institutionnels et de signer les actes afférents. Ces subventions sont sollicitées pour les musées municipaux, la bibliothèque municipale de Boulogne-Billancourt et ses cinq structures, le Carré Belle-Feuille, le service des Archives municipales et, enfin, le Salon du livre.

Pour information, en 2012, l'ensemble des subventions attribuées au titre des actions culturelles menées par la Ville a atteint 76 900 euros en fonctionnement et 91 300 euros en investissement. A cela se sont ajoutés 50 000 euros de la société Yoplait au titre du mécénat culturel. Je vous remercie.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est approuvée à l'unanimité.

22. Musées municipaux - Exposition Jean-Jacques BEINEIX - Mécénat - Partenariats - Approbation et autorisation

Mme Isaure DE BEAUVAL, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,

La Ville poursuit sa programmation mettant en lumière le lien entre le monde du cinéma et la société, la manière dont l'un et l'autre s'influencent respectivement et se répondent. Ainsi, le Musée des Années 30 accueillera au printemps 2013 une exposition sur l'univers de Jean-Jacques BEINEIX et plus largement sur la création cinématographique.

Au-delà de l'homme, l'exposition « Studio Beineix » est l'occasion de faire découvrir le milieu du cinéma : ses décors, ses métiers, son fonctionnement... C'est aussi le patrimoine cinématographique de la ville de Boulogne-Billancourt et ses mythiques studios qui sont racontés.

Dans cette délibération, il vous est donc proposé d'approuver quatre conventions. La première précise le rôle de la Ville et celui de Monsieur Jean-Jacques BEINEIX, qui souhaite s'investir personnellement dans la réalisation de cette exposition. Dans la deuxième convention, j'ai le plaisir de vous annoncer que la société Renault, enthousiasmée par ce projet, a décidé d'apporter son soutien financier à l'exposition Studio Beineix, qui entre en résonance avec l'attachement très fort que la société Renault a avec le territoire boulonnais et le cinéma. Le constructeur automobile est notamment impliqué dans plusieurs festivals dédiés au 7^e art. Nous remercions donc la société Renault de nous donner 30 000 euros de mécénat pour l'organisation de cette exposition inédite. Que l'entreprise en soit ici très chaleureusement remerciée. Ce mécénat vient ainsi conforter le soutien fidèle et généreux que la société Yoplait, a décidé d'apporter à ce projet d'exposition porté par la Ville, et nous l'en remercions de nouveau très chaleureusement.

Par ailleurs, deux sociétés ont accepté d'être partenaires de cet événement. Il s'agit d'une part de Filmoline, propriétaire du site Internet de téléchargement de films à la demande, « filmotv.fr » qui propose un partenariat de communication. Le second partenariat sera conclu avec la société Jacques Masson - Juste un Piano, spécialisée dans l'entretien et la restauration de pianos. Cette entreprise propose de mettre gracieusement à disposition du Musée des Années 30 un piano pendant toute la durée de l'exposition « Studio Beineix », soit pendant 7 mois. Merci.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable, le groupe @lternance n'a pas pris part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur TISSEYRE et Monsieur FOURNIER.

M. TISSEYRE

Je me permets de vous demander un vote par division. N'en déplaie à certain, je suis un Renault et je ne prendrai donc pas part au vote sur le deuxième point. Je voterai tous les articles.

M. BAGUET

Effectivement, je viens de réaliser que Monsieur TISSEYRE est un Renault. D'accord. Monsieur FOURNIER.

M. FOURNIER

Je ne suis pas un Renault, mais je suis un peu renard. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous nous félicitons de cette exposition qui s'inscrit en droite ligne dans la politique culturelle initiée, s'appuyant notamment sur la valorisation des fondamentaux culturels boulonnais que sont le cinéma et les années 30. Ils trouveront là un point d'orgue notamment dans cet espace 2030 nouvellement conçu pour accueillir une création contemporaine affranchie des opportunités culturelles, ce qui n'est pas le cas partout.

Je voudrais là saluer également Juliette SINGER, de l'équipe du Musée, qui en son temps, m'a permis de rencontrer Jean-Jacques BEINEIX pour ce projet qui se présente aujourd'hui sous les meilleurs auspices et visiblement avec un mécénat dans lequel s'est bien investi notre Maire-adjoint. J'en profite également pour rendre hommage à nos équipes municipales des affaires culturelles, qui font tout pour que notre ville rayonne et demeure une ville capitale, près de la capitale.

Pour conclure – je crois que les sujets tabous n'ont jamais échappé à Jean-Jacques BEINEIX – certaines échéances électorales se profilant et bien que l'art soit, comme disait CEZANNE, une harmonie parallèle à la nature, je formule le vœu que le chant de nos divas ne s'apparente pas à celui de la Castafiore et autres sirènes, que la lune dans le caniveau ne devienne pas une métaphore politique et que les 37,2 de température extérieure attendus dans la prochaine campagne ne nous fassent pas marcher à l'ombre de nous-mêmes. Oui à BEINEIX, non à ceux qui prendraient les Boulonnais pour des benêts.

M. BAGUET

Très bien, Monsieur FOURNIER. Ce sera une très belle exposition. Je peux vous assurer que le monde du cinéma l'attend. C'est en tout cas un très bon choix. Je ne savais pas que vous aviez rencontré Monsieur BEINEIX. Nous avons dû décaler l'exposition, car il a été un peu souffrant, mais il est maintenant en pleine forme et nous allons pouvoir faire une belle exposition. Je mets aux voix la délibération, sous réserve de la position de Monsieur TISSEYRE

La délibération n° 22 est approuvée à la majorité.

Article 2 :

NPPAV : 1 (M. Jean-Michel TISSEYRE) en tant que salarié de la société Renault.

23. Avis de la Ville sur le Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai le redoutable honneur de présenter un document de 200 pages. Le programme local de l'habitat qui est soumis à votre avis a une portée communautaire et devra s'appliquer aux sept villes de GPSO. C'est la raison pour laquelle chacun des conseils municipaux de ces villes va se prononcer sur ce document.

Je passe sur le contexte juridique, historique et géographique qui rend obligatoire l'élaboration de ce document qui, pour la première fois, sera commun aux sept villes et se substituera aux deux programmes locaux de l'habitat précédents. Il comporte – et ceci est extrêmement important – trois parties :

un diagnostic extrêmement précis,

l'énoncé des orientations,

les actions sous forme de 17 fiches que tout le monde connaît évidemment parfaitement.

Il y a eu pendant deux ans un ensemble de réunions techniques et des débats assez difficiles parfois avec l'Etat, puisque finalement, il est demandé dans le cadre de l'objectif général de production de 70 000 logements par an dans la région Ile-de-France de décliner par territoire la production. Il faut savoir que le précédent SDRIF avait prévu 55 000 logements. Au final, nous peinons à atteindre 35 000 logements. L'effort à fournir est donc extrêmement important.

Je passe sur les différents éléments qui amèneront à retenir une production de 2 000 logements par an sur la période 2013-2018, c'est-à-dire sur six ans, ce qui aura pour effet, sur Boulogne-Billancourt, la production de 681 logements par an. Il faut comparer ce chiffre aux 525 construits en moyenne sur la période 2000-2010.

Il est à mon sens particulièrement important de considérer que ce programme local de l'habitat fournit un cadre extrêmement complet pour l'action des sept communes d'une façon

coordonnée. C'est le premier point. Le second point important à retenir tient à la part assez relevée du nombre de logements sociaux et particulièrement des PLAI, dont on sait le besoin. C'est aussi parce qu'à l'autre bout de la chaîne, il y a, sur notre territoire, un ensemble de populations dont les revenus excèdent les plafonds fixés pour le logement social. Ils représentent 41 % de la population. C'est la raison pour laquelle, en contrepartie d'une réduction du pourcentage de PLS, qui tombe de 40 à 32 %, il a été introduit – c'est une nouveauté qui a été parfaitement acceptée par les autorités de l'Etat – du logement intermédiaire, de l'accession sociale à la propriété ainsi que des loyers maîtrisés. Ceci permet effectivement de répondre aux besoins de la population.

Le maître-mot de ce contrat sera la territorialisation des objectifs de logement (TOL). Pour une fois, nous n'avons pas versé dans l'idéologie ou l'intellectualisme, mais nous avons tenu compte de la composition sociale, professionnelle de nos populations, de manière à pouvoir répondre à leurs besoins. Voilà le contenu du texte qui est proposé à votre avis. Bien évidemment, je vous demande de bien vouloir l'adopter.

M. LABRUNYE, Rapporteur de la Commission de l'urbanisme et des travaux

Le groupe @lternance a posé une question sur l'existence de prévisions chiffrées concernant la troisième partie présentant les actions. Evidemment, des indicateurs chiffrés sont proposés. Un suivi de l'exécution du PLH sera assuré lors des réunions du CDT à mi-parcours avec des éléments chiffrés. Avis favorable de la Commission, les groupes @lternance et Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas participé au vote.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Le groupe @lternance indique qu'il interviendra en séance auprès du Rapporteur du projet de délibération. Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Qui demande la parole ? Madame KLEIN, Madame EVEN et Monsieur TISSEYRE.

Mme KLEIN

Je voudrais expliquer mon vote sur ce dossier. Je suis évidemment très favorable à la construction de logements sur la commune de Boulogne-Billancourt. Toutefois, la liste des projets recensés pour Boulogne-Billancourt nous apporte peu d'explica-

tions sur la consistance de ces projets. Avant que ce document ne soit publié et présenté, un certain nombre de riverains d'un terrain sur lequel est envisagée la construction de logements m'ont interrogée sur le devenir dudit terrain, puisque nous avons constaté que d'importants travaux de défrichement avaient eu lieu récemment. Ils craignent notamment la construction d'une barre d'immeuble d'une hauteur conséquente, ainsi que cela a été évoqué dans le passé. J'ai bien compris qu'à ce stade, il s'agissait simplement de projets. Néanmoins, ne disposant pas d'informations sur l'étendue de la prise au sol ou sur la hauteur des constructions envisagées, à titre personnel, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme EVEN

Tout d'abord, je félicite les services qui ont élaboré ce document qui est clair, détaillé, complet et bien présenté. Il y aurait beaucoup à dire sur ce programme. Je me limiterai donc à quelques questions et réflexions.

Tout d'abord, il est noté qu'à Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves, c'est-à-dire les trois communes limitrophes de Paris, on compte moins de 30 % de T4 ou plus, alors que cela correspond à une typologie intéressante pour des familles ayant deux ou trois enfants, ce qui est assez commun, surtout si l'on considère le nombre de familles recomposées qui ne cesse de croître. Nous en faisons part régulièrement lors des votes des différentes délibérations.

Ensuite, Claude GALLANT se félicitait tout à l'heure de l'augmentation du nombre de PLAI. J'ai effectivement noté une augmentation. Ceci dit, il était prévu au départ 10 % et il est maintenant fait mention de 20 %. On ne pouvait donc que progresser.

Il est précisé que seules 44,7 % des familles reconnues DALO ont été relogées entre 2008 et 2010, alors qu'à Vanves, ce sont 87 % des ménages qui ont été relogés. Pourrions-nous avoir une estimation du nombre de ménages reconnus DALO relogés entre 2010 et 2012 ?

A la lecture de ce rapport, on constate que GPSO comporte à l'heure actuelle près de 4 000 logements vacants, soit environ 3 % du parc immobilier. Dans ces 3 %, n'y a-t-il que des logements privés ou y a-t-il également des logements sociaux ? Ne peut-on mener une réflexion sur les moyens de mettre en œuvre au niveau de la Communauté d'agglomération pour limiter le nombre de logements vacants ? En période de pénurie, le moindre logement est important. Si ces logements pouvaient être remis sur le marché, ce serait appréciable.

Enfin, dans ce rapport, il est précisé qu'il y a 8 454 demandeurs de logements sociaux sur GPSO. Pouvez-vous nous dire combien il y en a à Boulogne-Billancourt ? Dans ce document, il est également fait mention de l'Observatoire de l'habitat de GPSO. Pourrions-nous disposer de sa production ? Merci.

M. TISSEYRE

Monsieur le Maire, chers collègues, je tiens à saluer la qualité de ce document qui est intéressant, dense et qui recèle une somme d'informations importante, en présentant un scanner précis de la situation du territoire en matière de logement. Je voudrais vous soumettre quelques réflexions.

Le volet consacré au diagnostic logement du PLH pose le décor en mettant en avant les difficultés réelles que toutes les familles monoparentales, recomposées ou autres, les jeunes actifs débutant une carrière et les retraités ont pour se loger sur notre territoire. Le diagnostic précise que 22 % des foyers fiscaux gagnent moins que l'équivalent d'un SMIC mensuel. 27 % des foyers sont non imposés et 13 % des ménages perçoivent une allocation logement. Avec des loyers hors charges du locatif privé qui s'échelonnent de 19 à 28 euros par mètre carré et des prix moyens d'accession à la propriété de 7 480 euros au mètre carré pour un appartement dans le neuf, de 6 150 euros le mètre carré dans l'ancien et un prix médian de 870 000 euros pour une maison ancienne, le logement est devenu, sur notre territoire, un objet de commerce sensible à la spéculation, boosté par un déséquilibre récurrent entre l'offre et la demande.

De par son diagnostic, le PHL confirme donc que le marché privé de l'immobilier est dans l'incapacité de répondre aux besoins d'une large partie de la population. Comment agir sur cette zone de tension et orienter les prix à la baisse quand 60 % des habitants du territoire peuvent prétendre à un logement social et 20 % sont éligibles au PLAI et 40 % au PLUS, quand le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse de grandir (11 854 recensés au 31 décembre 2011) ? Nous considérons qu'une des réponses réside dans la production de logements à loyer modéré. Ajouté à d'autres mesures qui devront être décidées au plan national, cela devrait permettre d'injecter une offre supplémentaire, de peser sur les prix du marché. Par ailleurs, le diagnostic nous interpelle sur la faiblesse des rotations, situation bien connue dans notre ville, qui freine la fluidité d'occupation du logement social et qui aurait tout intérêt à être prise en compte.

Concernant les propositions du PLH pour les années 2013-2018, si des efforts ont été réellement réalisés, nous permettant en particulier à Boulogne-Billancourt d'atteindre désormais les 13,44 % de logements sociaux, au sens de la loi SRU, au 1er janvier 2011, la situation assez grave en matière de logement, notamment en Ile-de-France nécessite une mobilisation de beaucoup plus grande ampleur. La récente évolution du taux SRU à 25 % doit permettre de s'attaquer à la pénurie de logements. En programmant la construction de 650 logements sociaux par an (500 neufs et 150 conventionnés sur le territoire), votre majorité dit vouloir s'inscrire dans l'exigence de la nouvelle loi SRU. Néanmoins, le document pointe les difficultés pour notre ville, ainsi que pour Ville-d'Avray, d'atteindre cet objectif, par rapport aux autres villes de GPSO, eu égard au prix du foncier ainsi qu'à sa rareté.

Cependant, comment affirmer vouloir se conformer à la nouvelle loi SRU sans réelle volonté politique, en programmant une quasi-stagnation de notre objectif ? Rappelons que de 2000 à 2010, la cible de 625 logements par an n'a pas été atteinte,

puisque seulement 525 logements sociaux ont été agréés en moyenne. Les 650 logements par an permettront donc au mieux de stagner, au pire de voir le pourcentage de logements sociaux reculer.

Pour atteindre 25 % de logements sociaux au sens de la loi SRU d'ici 2025, il faudrait produire 11 702 logements sociaux en 13 ans. Il faut donc une vraie politique de production de logements neufs et conventionnés, qui ne peut se situer sous la barre des 900 logements sociaux par an, nous permettant de relâcher la tension sur le marché privé et de parcourir une partie du chemin en commençant par les villes les plus en retard pour atteindre les 25 %.

Comme notre groupe l'a souvent fait remarquer, la proposition de répartition par type de logement (page 133) fait toujours la part belle aux PLS (32 %), alors que 93 % des demandeurs sont éligibles aux logements de type PLUS et PLAI. Avec 480 logements au loyer de 17,47 euros par mètre carrés en six ans, vous avez surtout décidé de produire du logement intermédiaire. Le nombre de PLUS est pratiquement identique à celui des PLAI.

Nous souhaitons que les accessions sociales soient proposées aux locataires de logements sociaux, qui ainsi libéreront les logements existants. Des clauses anti-spéculatives (limiter la liberté de disposer du logement pour l'acquéreur pendant un certain délai, l'empêcher de réaliser une plus-value, maintenir l'affectation du bien à usage de résidence principale de l'acquéreur, un paragraphe donnant à la coopérative d'HLM un droit de préemption en cas de cession de bien) et de sécurisation (garantie du rachat et de relogement dans le parc social) doivent être édictées. Ces acquisitions sociales peuvent être aussi innovantes.

Il faut aussi prendre en compte le vieillissement. 8 % de la population a plus de 75 ans. A l'échéance 2020, le territoire comptera 30 % d'habitants de plus de 60 ans. Les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes pratiquent des tarifs exorbitants, en décalage complet avec les revenus des habitants (de 2 450 à 4 200 euros par mois). Vous dites pouvoir produire une offre d'EHPAD accessibles aux revenus des habitants, mais aucun objectif n'est avancé. Pour lutter contre l'isolement des personnes âgées...

M. BAGUET

Monsieur TISSEYRE, vous êtes conseiller communautaire et nous avons déjà eu un long débat au Conseil communautaire sur ce sujet.

M. TISSEYRE

J'en arrive à ma conclusion.

M. BAGUET

Je veux bien que vous nous faisiez part de votre conclusion, au regard de l'heure avancée. Nous avons encore cinq délibérations à examiner.

M. TISSEYRE

Pardonnez-moi, mais...

M. BAGUET

Vous avez eu raison de souligner, comme Madame EVEN, qu'il s'agit d'un document remarquable. C'est une mine et il y a tellement de choses que l'on pourrait y passer des heures et des heures. Je vous invite à découvrir ce document.

M. TISSEYRE

La question du logement est un débat passionnant, qui concerne beaucoup de Boulonnais.

M. BAGUET

Mais nous avons déjà eu un débat d'une heure au Conseil communautaire, Monsieur TISSEYRE. Vous êtes membre du Conseil communautaire. Tout le monde n'a pas ce plaisir, mais nous avons déjà débattu de ce sujet pendant une heure. Allez à votre conclusion, s'il vous plaît.

M. TISSEYRE

Comme vous le voyez, la problématique du logement est une problématique incontournable. C'est l'enjeu de demain pour les familles dans les zones hyperdensifiées telles que nous les connaissons en Ile-de-France. Que nous le voulions ou non, ce débat s'impose à nous. A n'en pas douter, il cristallisera toutes les attentions de nos concitoyens lors des prochaines campagnes locales à venir. Charge à nous, élus locaux, de présenter une offre politique ambitieuse et pérenne sur cette thématique.

M. BAGUET

Merci, Monsieur TISSEYRE. Je voudrais simplement rappeler l'historique de ce PLH. Un tel document est obligatoire lorsque l'on crée une communauté d'agglomération. Nous avons donc mis au point un PLH après notre élection en 2008 avec la communauté d'agglomération Val de Seine. Arc de Seine, en revanche, n'était pas doté d'un PLH. A la création de GPSO, nous aurions dû mettre au point un tel texte. Le Préfet a toutefois accepté de nous accorder un délai de deux ans. Nous l'avons respecté et avons mis la période comprise entre le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2013 – puisque quelques mois supplémentaires nous ont été accordés – à profit pour élaborer ce PLH sur l'ensemble des sept communes.

Ce document est très intéressant. Il prend aussi en compte le SDRIF, qui a été proposé par la Région, mais les ambitions sont très importantes. Nous n'arriverons jamais, Monsieur TISSEYRE, à respecter les obligations légales. La première loi Duflot a fait passer le ratio à atteindre (ancien article 55 de la loi SRU) de 20 à 25 %. Année après année, Boulogne-Billancourt progresse et est arrivé à 13,44 % de logements sociaux. Je vous rappelle qu'au 1er janvier 2008, nous étions à 12,06 %. Ce pourcentage se calcule sur le parc total de logements. Au 1er janvier 2008, la Ville

comptait 54 000 logements. Notre contingent de logements sociaux représentait alors 12 %. Au 1er janvier 2012, le parc sur Boulogne-Billancourt est passé à 56 710 logements. Par conséquent, chaque point supplémentaire est encore plus difficile à atteindre du fait de l'augmentation de la taille du parc.

Nous sommes autour de 13,68 % aujourd'hui. Nous avons ainsi progressé d'année en année de 12,06 à 12,17, 13,02, 13,44, puis 13,68. Nous pensons l'an prochain – je parle sous le contrôle de Monsieur GALLANT – atteindre 14,32 % sur Boulogne-Billancourt. Nous aurons alors gagné plus de 2,2 points en l'espace de six ans, avec un nombre total de logements qui sera passé de 6 600 à 8 200. Nous aurons ainsi créé 1 600 logements sociaux en l'espace de six ans. Mais nous n'atteindrons pas les objectifs légaux. Plus nous progressons et plus le gouvernement éloigne le but à atteindre. Nous allons arriver dans une situation complexe à un moment donné.

Nous allons cependant poursuivre notre effort. Nous avons voulu diversifier le parc. Vous avez parlé de l'accession sociale. Vous avez parlé de PLAI, mais nous n'avons pas évoqué les opérations spécifiques au Trapèze qui ne rentrent pas dans le cadre du logement social, mais qui ont bénéficié d'un financement de la commune. Il faut aussi citer l'opération Habitat qualité, opération importante qui aide à la réhabilitation des copropriétés les plus démunies. Un gros effort est donc fait et nous allons le poursuivre. Claude GALLANT y est très attentif.

Madame KLEIN, vous avez évoqué l'avenir du terrain voisin de votre copropriété. Sur ce sujet, je parle sous le contrôle de Monsieur MOUGIN et de Madame ROUSSOT. Premièrement, il n'y a aucun permis de construire déposé à ce jour. Deuxièmement, le défrichage du terrain est lié à un squat d'une famille roumaine au cours de l'été. Avec beaucoup d'efficacité, l'autorisation du Préfet et le propriétaire du terrain, nous avons réussi à expulser cette famille de Roms qui commençait à poser problème et qui faisait venir d'autres familles. A l'issue de cette procédure judiciaire compliquée, nous avons demandé à GECINA, propriétaire du terrain, de bien vouloir le nettoyer. Il était en effet facile de s'y cacher avec les arbres.

L'opération de défrichage n'intervient donc pas du tout en préfiguration d'une opération immobilière. Rappelez-vous que nous avons évoqué ce sujet le jour de votre brocante en septembre. Je vous avais fait part d'un projet de construction d'une résidence étudiante sur ce terrain. Je vous avais dit que nous en discuterions ensemble avec votre association de locataires et la société GECINA. Gauthier MOUGIN, qui est parti, m'a confirmé qu'il n'y avait aucune avancée sur ce dossier. Rassurez-vous donc. Il s'agit simplement d'un problème d'entretien du terrain et de sécurisation de celui-ci. Ce n'est pas du tout un projet immobilier. Tels étaient les éléments que je voulais apporter. Monsieur GALLANT, vous pouvez reprendre la parole ou nous pouvons directement voter. Nous votons donc, compte tenu de l'heure avancée.

**La délibération n° 23 est approuvée à la majorité.
Abstention : 1 (Mme Catherine KLEIN).**

24. ZAC Seguin-Rives de Seine - Quartier du Pont de Sèvres Forum - Réhabilitation de 792 logements par Paris Habitat-OPH - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au Maire pour signer les actes afférents

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit d'une opération que tout le monde connaît, de réhabilitation d'un ensemble du Pont de Sèvres et, en l'occurrence, de la réhabilitation de 792 logements situés sur le Forum. Paris Habitat, bailleur social, va mener ces opérations. Le détail figure dans le rapport. Il n'y a donc pas lieu de s'attarder sur ce point. En contrepartie de cet engagement important de la part de Paris Habitat, il est demandé à la Ville de garantir la totalité de ces emprunts, soit au total 20 483 000 euros. En retour, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation portant sur 158 des 792 logements, ce qui correspond à la norme dans ce domaine.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

L'élue non inscrite s'est inquiétée de la libération des logements, puisque le taux de rotation est très faible (inférieur à 3 %). La Commission, à l'exception du groupe @lternance, a regretté que la loi sur le logement social supprime toute souplesse pour les offices HLM. La Commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est approuvée à l'unanimité.

25. ZAC Seguin - Rives de Seine - Îlot A5b Est - Acquisition en l'état futur d'achèvement de 73 logements et de 52 parkings - Acquisition en l'état futur d'achèvement de 37 logements et de 25 parkings par l'OPH Seine Ouest Habitat - Garantie des emprunts - Droits de réservation - Autorisation donnée au maire de signer les actes afférents

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

La délibération qui suit est également extrêmement classique. Il s'agit d'une demande de garantie d'emprunt, opération portant sur un total de 110 logements (73 logements dans une première opération et 37 dans la seconde). La garantie d'emprunt portera sur un montant de 16 200 167 euros pour le premier programme et 8 177 730 euros pour le second. Il faut noter que les réservations pour la Ville atteignent des pourcentages tout à fait exceptionnels, puisque, sur le premier programme, la Ville aura

une réservation de 41,1 % et sur le second programme de 37,8 %. Il ne faut pas s'en étonner, car le maître d'ouvrage est en l'occurrence Seine Ouest Habitat, notre office communautaire de l'habitat.

M. BAGUET

Cela démontre que nous avons tout intérêt à faire confiance à notre office. Nous obtenons ainsi plus de réservations.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Avis favorable de la Commission, le groupe @lternance et l'élue non inscrite ne prennent pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable. Le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Merci. Les administrateurs de l'office peuvent-ils voter ? Il vaut mieux qu'ils ne prennent pas part au vote. Cela concerne Monsieur GALLANT, Monsieur FUSINA. La parole est à Madame EVEN.

Mme EVEN

Nous souhaiterions connaître le montant du loyer d'un T1 et d'un T2.

M. BAGUET

Cette question porte sur la délibération numéro 26. Nous sommes pour l'instant sur la délibération numéro 25. S'il n'y a pas de question sur Seine Ouest Habitat, nous pouvons passer au vote.

La délibération n° 25 est approuvée à la majorité.

NPPAV : 2 (M. Claude GALLANT, M. Marc FUSINA) en tant que membre du conseil d'administration de l'OPH Seine Ouest Habitat.

26. Résidences STUDÉLITES à Boulogne-Billancourt - Autorisation donnée au Maire pour signer la convention de partenariat définissant les modalités d'attribution de logements STUDÉLITES proposée par BNP Paribas Immobilier Résidences Services à la ville de Boulogne-Billancourt

M. Claude GALLANT, Conseiller municipal, rapporteur

Ce programme est un programme privé qui vient compléter l'ensemble des logements pour étudiants créés depuis 2008. Je rappelle qu'en 2008, il y avait sur Boulogne-Billancourt 242 loge-

ments étudiants. Depuis 2008, ont été ajoutés 397 logements à ce total. Sont programmés actuellement 421 logements étudiants qui sortiront de terre et seront loués dès 2015. Nous serons ainsi passés en l'espace de cinq ans de 242 à 1 060 logements.

Le projet de délibération qui vous est soumis ne porte ni sur le financement ni sur la garantie d'emprunt, mais doit être particulièrement remarqué, car, pour la première fois, la Ville reçoit une priorité dans la désignation des candidats. Nous ne sommes pas dans le cadre d'un contingent de réservations, ce qui est habituel, mais d'une priorité, qui montre de la part de ce bailleur une très grande ouverture vis-à-vis de la Ville où il s'est installé. Il n'y a rien d'autre à dire. C'est un projet qui mérite vraiment d'être adopté.

Je peux répondre à la question de Madame EVEN.

M. BAGUET

Nous allons lui rendre la parole. Elle a peut-être quelque chose à ajouter. Avant cela, je demande à la Commission des affaires générales et sociales son avis.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Le groupe @lternance demande si BNP Paribas est bien le propriétaire des résidences Studélites et souhaite connaître le montant du loyer moyen d'un T1 et d'un T2 dans les résidences. BNP Paribas immobilier résidences service est propriétaire des résidences Studélites. Dans les deux résidences boulonnaises, le loyer est de 22 à 40 euros le mètre carré, charges comprises. Dans la résidence le Castiglione, il est compris entre 759 euros et 1 049 euros charges comprises pour un studio meublé et entre 1 048 et 1 151 euros charges comprises pour un T2 meublé. Dans la résidence le Vendôme, il est compris entre 765 et 1 002 euros charges comprises pour un studio meublé. Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

M. BAGUET

Madame EVEN, vous avez eu votre réponse. Je ne savais pas que Madame BILLARD allait l'apporter.

Mme EVEN

Je trouve que, malgré les APL qui peuvent être accordées, ces logements sont réservés à des étudiants et des jeunes travailleurs. Je trouve que les prix sont effectivement excessifs.

M. BAGUET

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Madame BAUCHE.

Mme BAUCHE

Je voulais dire la même chose. Ces studios sont petits. Même

s'ils sont meublés, nous comprenons qu'ils aient besoin de la Ville pour leur présenter des candidats à la location, car à ce prix, peu de personnes vont se bousculer.

M. BAGUET

Il faut aussi tenir compte des services inclus : régisseur, digicode, emplacement pour vélos, salle de sport, blanchissement. Le lavage du linge est donc assuré. Quelques autres services sont apportés. Les studios font entre 18 et 32 mètres carrés, tandis que le T2 fait entre 34 et 52 mètres carrés. Un T2 meublé de 52 mètres carrés coûte donc 1 151 euros, soit 20 euros le mètre carré. Pour un T2 meublé à Boulogne-Billancourt où l'on offre le lavage du linge et les services qui sont annoncés, en déduisant l'APL, nous pouvons dire qu'il s'agit de prix raisonnables par rapport aux prix du marché. Je vous invite à trouver un studio dans le privé à moins de 25 euros du mètre carré. C'est difficile. Les studios atteignent en effet plutôt 30 euros du mètre carré.

En tout cas, je m'associe à la satisfaction de Claude GALLANT sur cet accord. Nous allons effectivement pouvoir proposer des candidats. Je me réjouis aussi surtout du nombre de logements étudiants sur la ville. Ainsi que l'a rappelé Claude GALLANT, plus de 800 places supplémentaires ont été créées en 5 ans. Monsieur GALLANT.

M. GALLANT

Il faut compléter cette réponse. On ne peut comparer que ce qui est comparable. Comparer une résidence du CROUS qui reçoit uniquement des étudiants boursiers sur des petites superficies avec un produit qui est ouvert aux non boursiers, qui ont aussi besoin de se loger n'est pas possible. Ce sont des offres complémentaires. On ne peut pas opposer l'un à l'autre. Vous avez noté que les services ne sont pas du tout les mêmes. Vous avez noté que les superficies n'ont rien à voir. Enfin, les montants de loyer qui nous sont donnés sont hors allocations logement, ce qui vient réduire considérablement l'écart de loyer, grâce à cette allocation, qui est ouverte à tous les étudiants, sans aucun critère de revenu – il n'est tenu compte que de la qualité d'étudiant. Au final, le montant du loyer est quasiment le même, compte tenu des superficies différentes, entre les résidences du CROUS et les résidences de type Studélites.

M. BAGUET

Je rappelle que c'est un service supplémentaire que nous offrons à la population boulonnaise et qui ne coûte rien à la Ville. Je trouve que c'est tout de même un bon partenariat. Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 26 est approuvée à la majorité.

NPPAV : 1 (Mme Marie-Laure GODIN)

27. 4L Trophy - Attribution d'une aide financière en faveur des 7 équipages Boulonnais

Mme Nathalie BILLARD, Conseiller municipal, rapporteur

Mes chers collègues,

Le 4L Trophy est un Raid Aventure réservé aux étudiants. L'aventure se déroule cette année du 14 au 24 février. Cette année, 7 dossiers ont été reçus et examinés en commission le 30 novembre 2012. Le montant à allouer à chaque jeune Boulonnais a été porté à 750 euros.

Ce dispositif permettra à 7 équipages boulonnais de bénéficier d'une aide importante pour la réalisation de leur projet. La participation de la Ville représente une dépense globale de 7 500 euros.

Mme BILLARD, Rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales

Il est confirmé que l'examen des dossiers de candidature s'effectue en commission. Toutes les garanties sont prises quant à la bonne destination des fournitures. Avis favorable de la Commission ; le groupe @lternance ne prend pas part au vote.

Mme LAVARDE-BOEDA, Rapporteur de la Commission des finances

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET

Nous allons terminer sur un avis favorable unanime. Madame LAUREAU.

Mme LAUREAU

En Commission, je faisais la remarque que nous avions reçu les dossiers à notre domicile et que nous n'avions pas pu en débattre en commission. Je voulais aussi qu'à l'avenir, on nous garantisse que le matériel apporté au Maroc est effectivement distribué gratuitement. J'ai entendu parler de la vente de certaines fournitures.

M. BAGUET

Madame LAUREAU, il est dommage que vous terminiez ce Conseil sur ces propos. Ce sont des étudiants. C'est contrôlé par l'Ecole de commerce de Rennes, qui pilote cette année pour la deuxième fois l'organisation. Chaque année, l'organisation est confiée à une nouvelle école de commerce ou d'ingénieurs. Les étudiants doivent apporter 50 kilos d'aide humanitaire. Je ne veux pas croire qu'ils les vendent.

Ensuite, on me dit que la commission s'est bien réunie, Madame LAUREAU. Quand est-ce que la commission s'est réunie, Madame BILLARD ?

Mme BILLARD

Les dossiers ont été déposés dans les casiers des membres

du jury, afin qu'ils soient consultés et que chacun puisse donner son avis. Certaines personnes n'ont pas répondu.

M. BAGUET

Il faut être précis sur les mots. Madame LAUREAU a raison. La commission ne s'est pas réunie. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Mme BILLARD

Oui, la commission ne s'est pas réunie, mais tout le monde a reçu les dossiers.

M. BAGUET

On me dit qu'elle s'est réunie, mais elle ne s'est pas réunie. On a transmis les dossiers aux membres de la commission, qui devaient répondre. A l'avenir, il serait préférable que la commission se réunisse pour débattre.

Mme BILLARD

C'est ce que j'ai proposé en commission.

M. BAGUET

Je mets aux voix la délibération.

La délibération n° 27 est approuvée à l'unanimité.

M. BAGUET

Bonne fin de soirée.

La séance est levée à 22h59.